

26 mars 2025



Chaire en
fiscalité et en
finances publiques

Préparé par l'Équipe de la Chaire

Regard sur le Budget 2025-2026 du Québec

Faits saillants de finances publiques et
de politique fiscale

BUDGET 2025-2026

POUR UN QUÉBEC FORT

PLAN

BUDGÉTAIRE

Mars 2025





**Luc Godbout,
titulaire de la
Chaire**

Le budget du Québec a été préparé dans un contexte rempli d'incertitudes.

Si on peut saluer le fait que le ministre a présenté un plan de retour à l'équilibre budgétaire comme le requérait la Loi, il faut reconnaître que celui-ci reste bien fragile.

D'une part, les recettes escomptent toujours l'harmonisation du traitement fiscal du gain en capital avec le fédéral alors que tant le premier ministre actuel que son principal rival indiquent qu'ils n'iront pas de l'avant avec ce changement. D'autre part, même après l'examen des dépenses fiscales, le ministre indique qu'il lui reste toujours un écart à résorber de 2,5 G\$ pour respecter l'équilibre budgétaire en 2029-2030. Lorsqu'on ajoute à cela les incertitudes en lien avec la guerre commerciale, on comprend que ce plan devra peut-être être revu l'an prochain, voire, la Loi suspendue.

Du côté de la fiscalité, l'examen des mesures fiscales relatives aux particuliers touche bien quelques mesures, mais leur importance relative reste assez modeste. En ce qui concerne les sociétés, le déploiement est plus important, en phase avec le contexte économique en recentrant l'aide fiscale en vue de favoriser l'innovation.

Un travail d'équipe

- **Merci à tous les contributeurs !** (par ordre alphabétique)
 - Ariane Gaboury
 - Tommy Gagné-Dubé
 - Antoine Genest-Grégoire
 - Luc Godbout
 - Frédérick Hallé-Rochon
 - Michaël Robert-Angers
 - Suzie St-Cerny

Budget 2025-2026 du Québec

1. La croissance économique serait de 1,4 % en 2024 et de 1,1 % en 2025, des prévisions qui diffèrent de celles de la Mise à jour de 2024.
2. Un scénario alternatif avec tarifs de 25 % indique plutôt une récession en 2025.
3. Un taux d'inflation de 2,1 % en 2025 et de 2,0 % en 2026, dans la fourchette cible de la Banque du Canada.
4. Dans le respect de la Loi sur l'équilibre budgétaire, un plan de retour à l'équilibre budgétaire est inclus au Budget 2024-2025 avec un retour à l'équilibre en 2029-2030.
5. À 13,6 G\$, le déficit de 2025-2026 dépasserait en valeur absolue le déficit de l'année pandémique et celui de 2024-2025.
6. Les soldes budgétaires de 2027-2028 à 2029-2030 présentent encore des écarts à résorber et des revenus tirés de la hausse du taux d'inclusion des gains en capital.

Faits saillants de finances publiques et de politique fiscale – Budget 2025-2026 du Québec



7. Le budget indique près de 12,3 G\$ de nouvelles initiatives de 2024-2025 à 2029-2030, dont le coût serait en partie atténué (3 G\$) par des efforts pour améliorer le régime fiscal.
8. De 2024-2025 à 2028-2029, la croissance annuelle moyenne serait de 3,5 % pour les revenus autonomes et de 1,6 % pour les transferts fédéraux.
9. En 2025-2026, la croissance des dépenses des principaux portefeuilles est inférieure à la croissance du PIB en 2025-2026, sauf pour Éducation sur la base des dépenses ajustées pour les éléments sans récurrence.
10. Le PQI sur dix ans passe de 153 G\$ (Budget 2024-2025) à 164 G\$ (Budget 2025-2026).
11. La dette nette atteindra 38,5 % du PIB au 31 mars 2025 et augmentera jusqu'à 41,9 % en 2028 avant de reprendre une tendance baissière.
12. Le ratio de dette nette en pourcentage du PIB serait supérieur aux cibles fixées dans la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations (votée en décembre dernier). De nouvelles fourchettes cibles sont annoncées, plus élevées de 2,5 points de %.

Faits saillants de finances publiques et de politique fiscale – Budget 2025-2026 du Québec



13. Un examen des dépenses fiscales, notamment pour les mesures aux particuliers avec 1 bonification, 5 resserrements, 2 transformations et 10 abolitions.
14. Le bouclier fiscal est une des mesures abolies.
15. Le taux de la taxe sur les primes d'assurance sera harmonisé au taux de la TVQ le 1^{er} janvier 2027. L'incidence budgétaire de cet ajustement représente des revenus de presque 1G\$ sur 4 ans.
16. Remplacement de 5 crédits, dont les crédits R-D, par le Crédit d'impôt pour la recherche, l'innovation et la commercialisation (CRIC). Les dépenses de précommercialisation et certaines dépenses en capital sont admissibles à cette nouvelle mesure.
17. Recentrage du crédit d'impôt pour le développement des affaires électroniques (CDAE) pour favoriser l'appropriation de l'Intelligence artificielle par les entreprises du Québec.

L'économie	8
Les finances publiques	20
Mesures fiscales touchant les particuliers	43
Taxes à la consommation	51
Mesures fiscales touchant les sociétés	53
Autres mesures	62
Et après	65

Note : Les informations du présent Regard CFFP sont essentiellement tirées de *Budget 2025-2026. Plan budgétaire*, Mars 2025. Au besoin, les autres sources seront fournies sur demande.



Faits saillants

L'économie

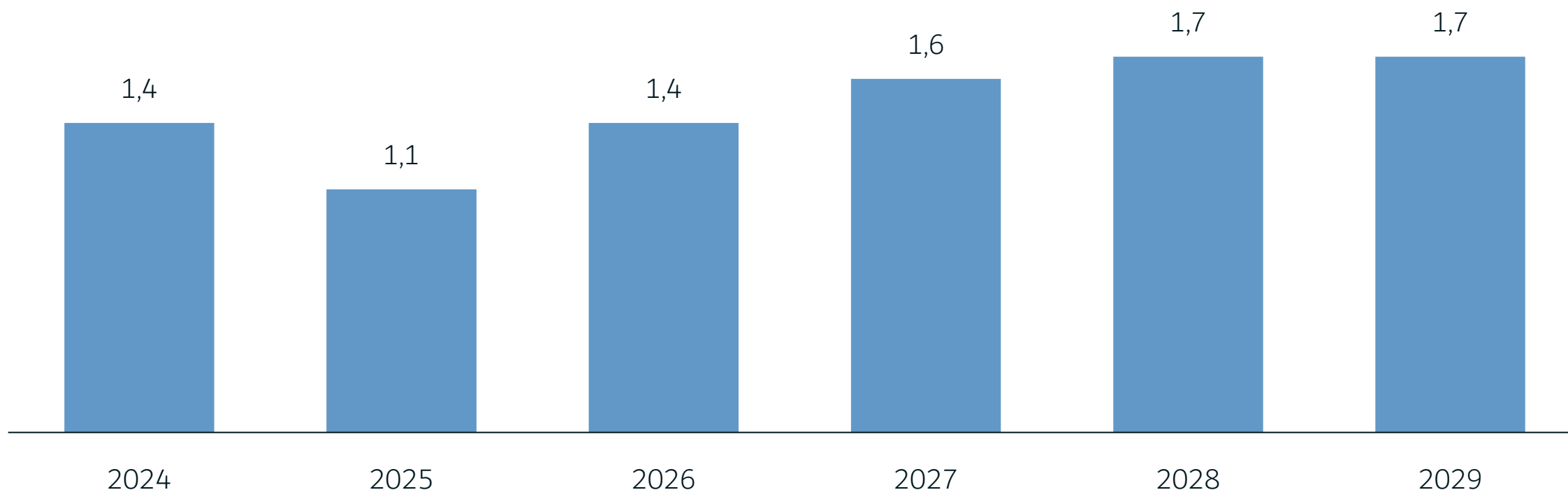
Budget 2025-2026 du Québec

Perspectives économiques – Évolution du PIB réel



- Après une croissance de 1,4 % en 2024, le PIB réel devrait augmenter de 1,1 % en 2025, de 1,4 % en 2026 et de 1,7 % par la suite

Taux de croissance du PIB réel (en pourcentage)



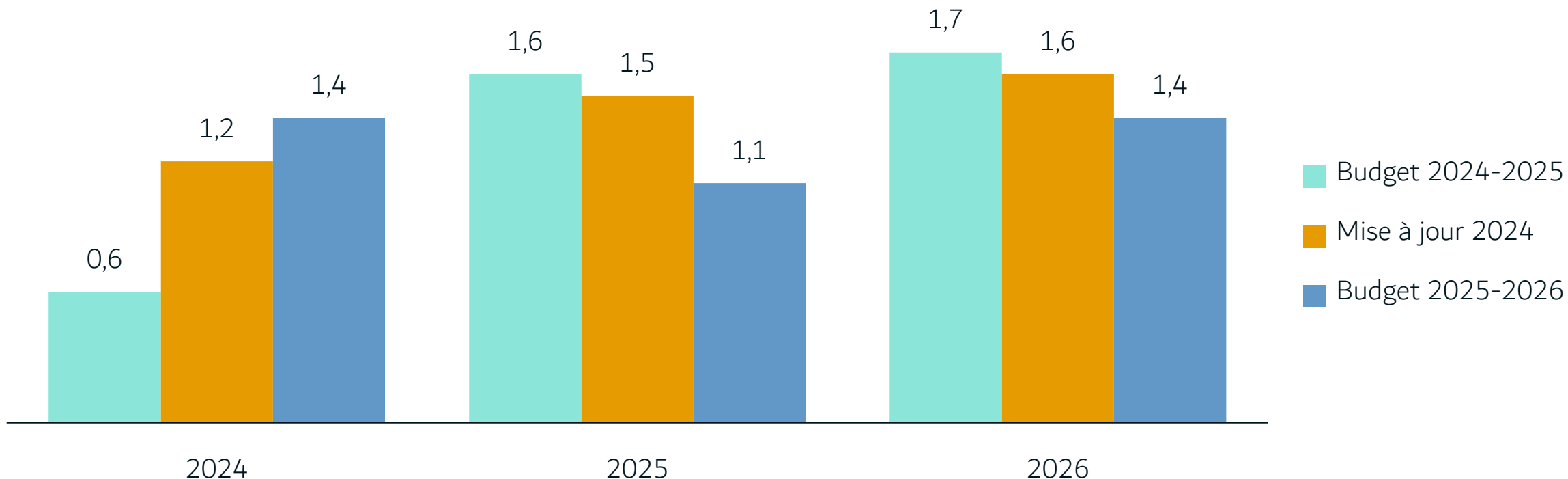
- Le PIB nominal devrait quant à lui croître de 3,4 % en 2025 et en 2026

Perspectives économiques – Évolution du PIB réel



- Après une croissance plus forte qu'anticipé pour 2024, la prévision de croissance économique est de 1,1 % en 2025, plus faible que prévu au Budget 2024-2025 (1,6 %)
- Perspective de croissance économique pour 2026 également plus faible dans le présent exercice budgétaire

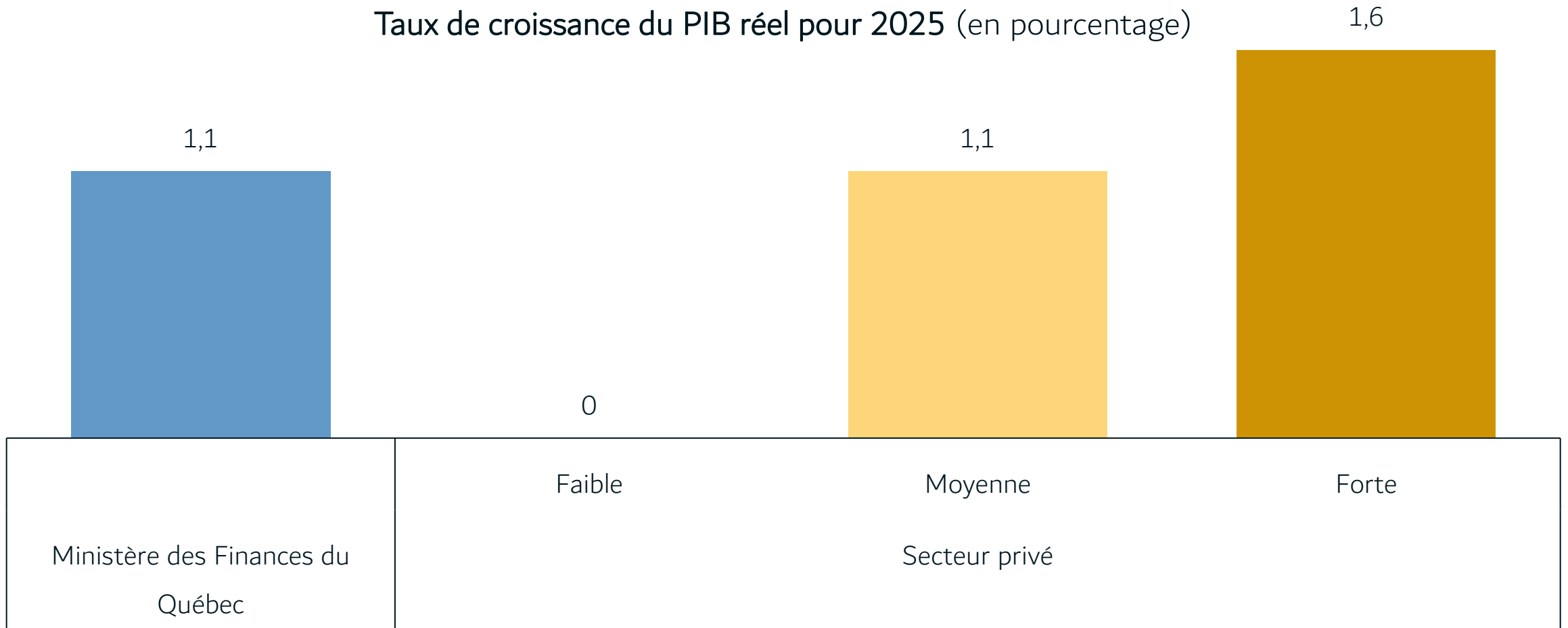
Taux de croissance du PIB réel (en pourcentage)



Perspectives économiques – en regard du secteur privé

- Taux de croissance prévu pour 2025 est identique à la moyenne des prévisions du secteur privé
- Variation significative entre les prévisions du secteur privé découlant de l'incertitude économique actuelle

Taux de croissance du PIB réel pour 2025 (en pourcentage)

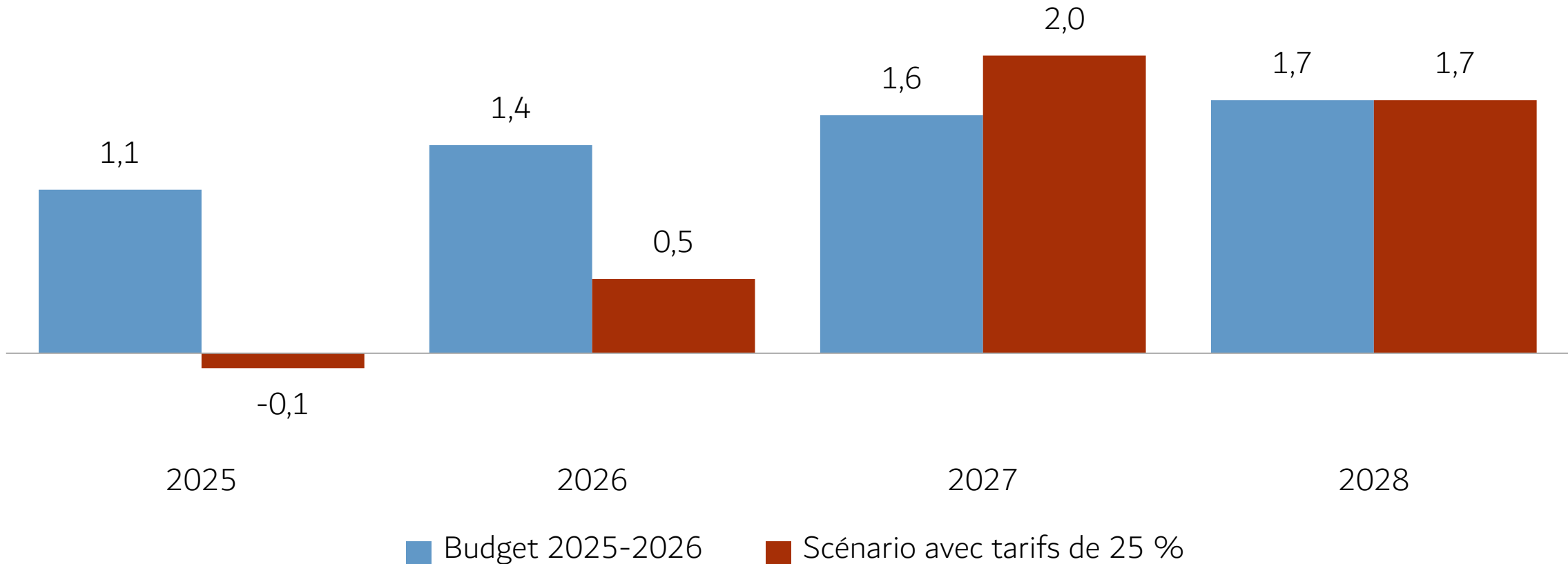


Perspectives économiques – Scénario alternatif de tarifs



- Scénario alternatif de tarifs de 25 % montre une baisse du PIB réel significative pour 2025, un taux de croissance significativement plus faible pour 2026 et un rattrapage en 2027 (taux plus élevé).

Taux de croissance du PIB réel selon le scénario (en pourcentage)

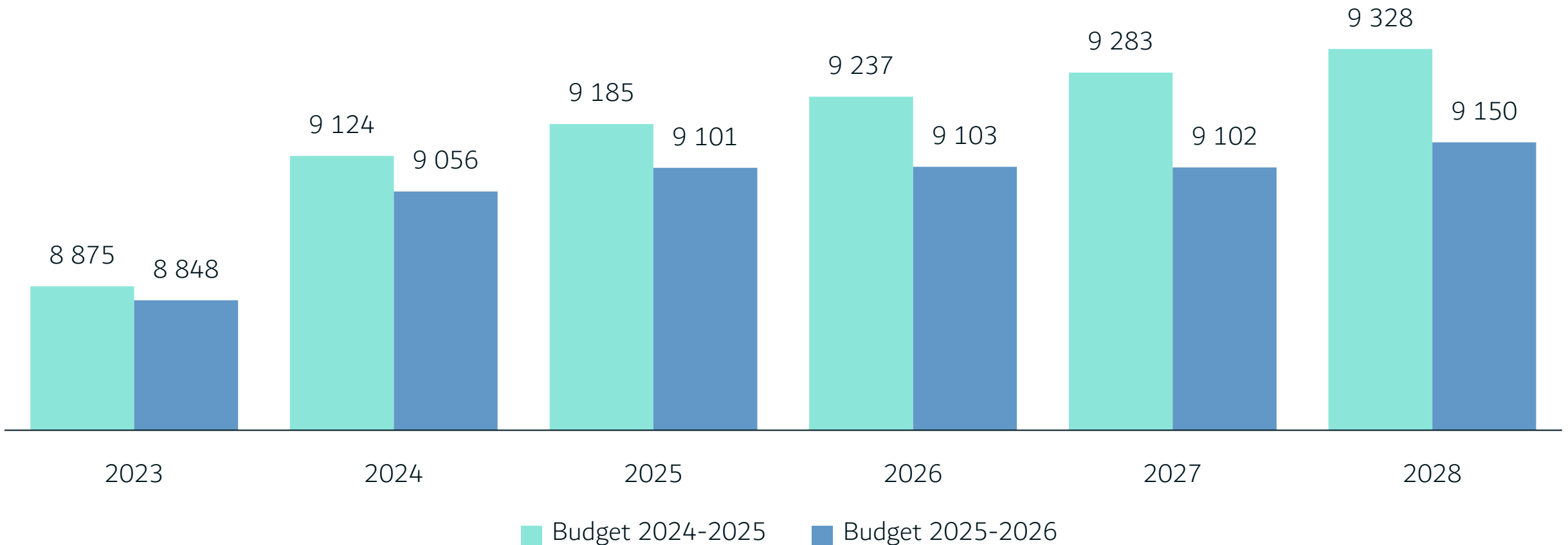


Perspectives économiques – Croissance démographique



- Les projections du Budget 2025-2026 montrent que la population sera moins nombreuse qu'estimé dans le Budget 2024-2025

Population (en milliers)

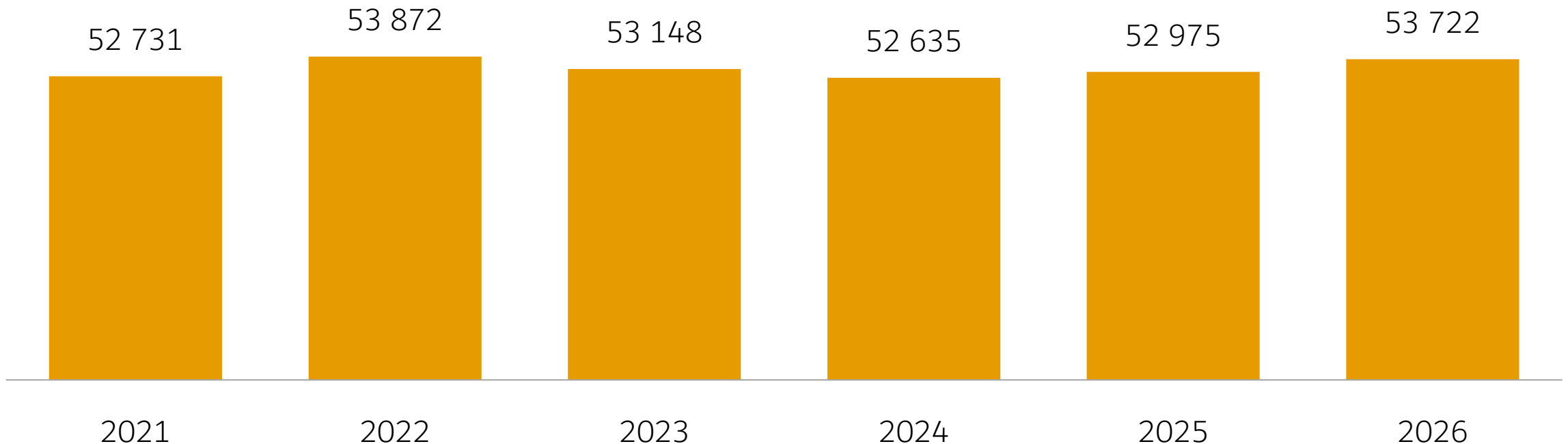


Perspectives économiques – PIB par habitant



- En 2023, le PIB par habitant a été affecté par la politique monétaire restrictive et l'inflation élevée et d'autres facteurs temporaires
- En 2024, la reprise de la croissance économique a été accompagnée par une forte croissance démographique entraînant une baisse du PIB réel par habitant
- Dès 2025, le PIB par habitant devrait reprendre sa croissance

PIB réel par habitant (en dollars enchaînés de 2017)

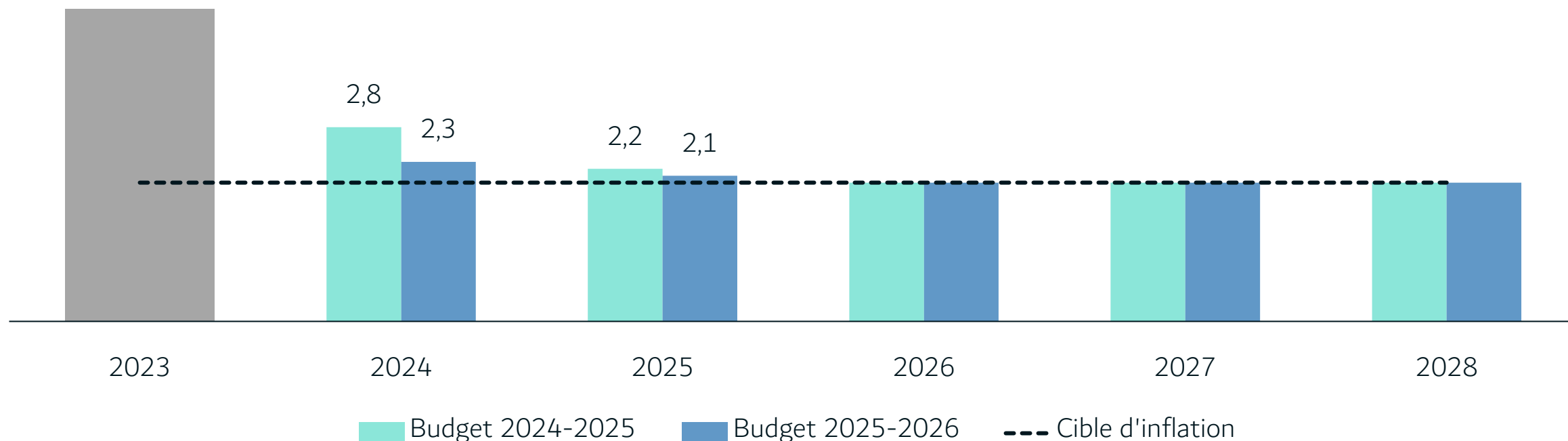


Perspectives économiques – Inflation



- Comme pour l'année 2024, 2025 ressort comme une année d'inflation dans la fourchette cible, et un peu plus faible que prévu lors du Budget 2024-2025
- Il est prévu que le taux soit à 2 % dès 2026

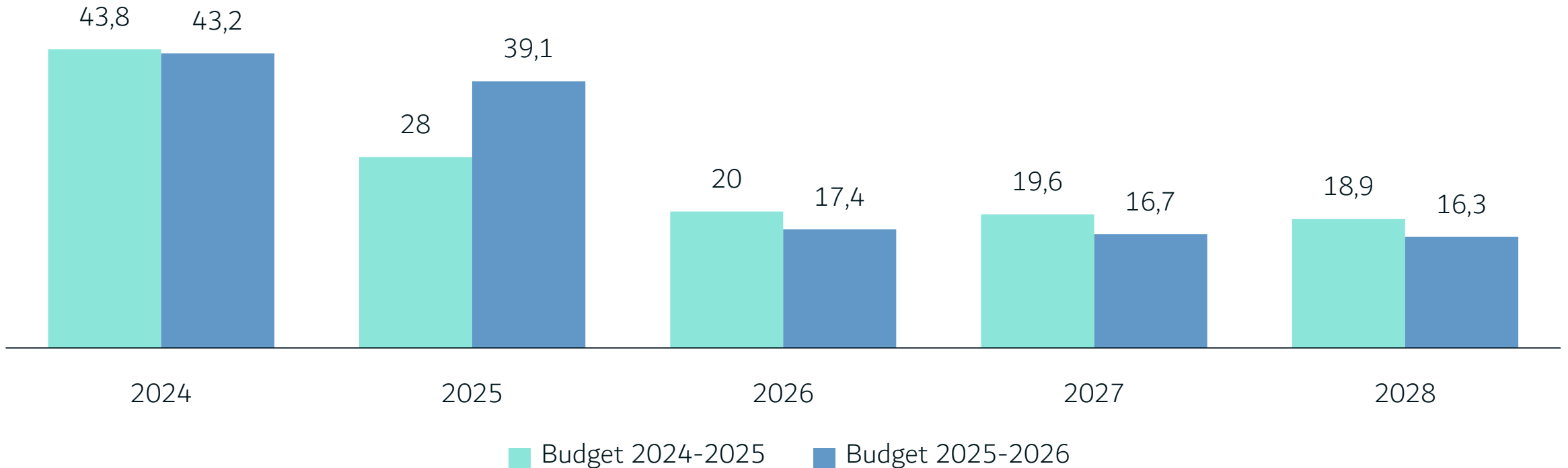
Taux d'inflation de l'IPC d'ensemble
(moyenne annuelle, en pourcentage)



Perspectives économiques – Marché du travail

- Le nombre de postes vacants en décembre 2024 est de 123 500
- Création d'emplois plus forte que prévu en 2025
- Stabilisation de la création d'emplois dès 2026

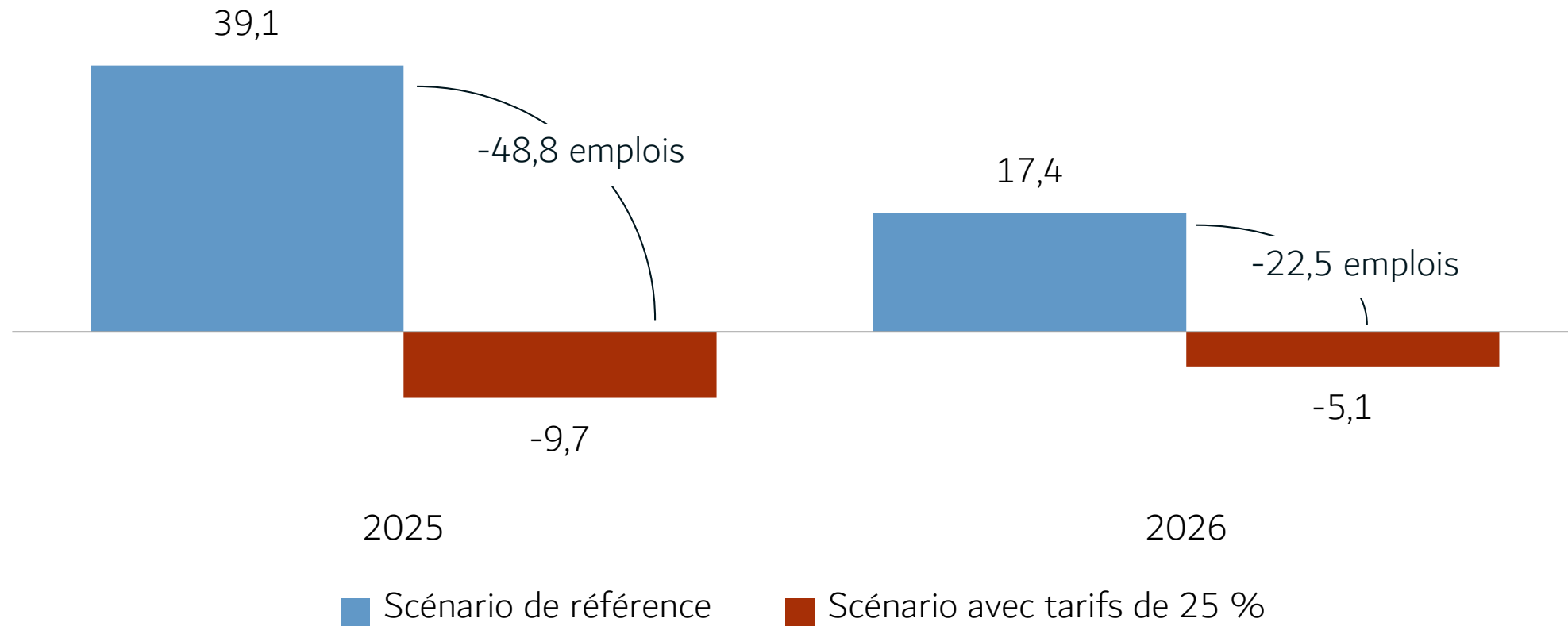
Création d'emplois (en milliers)



Perspectives économiques – Marché du travail

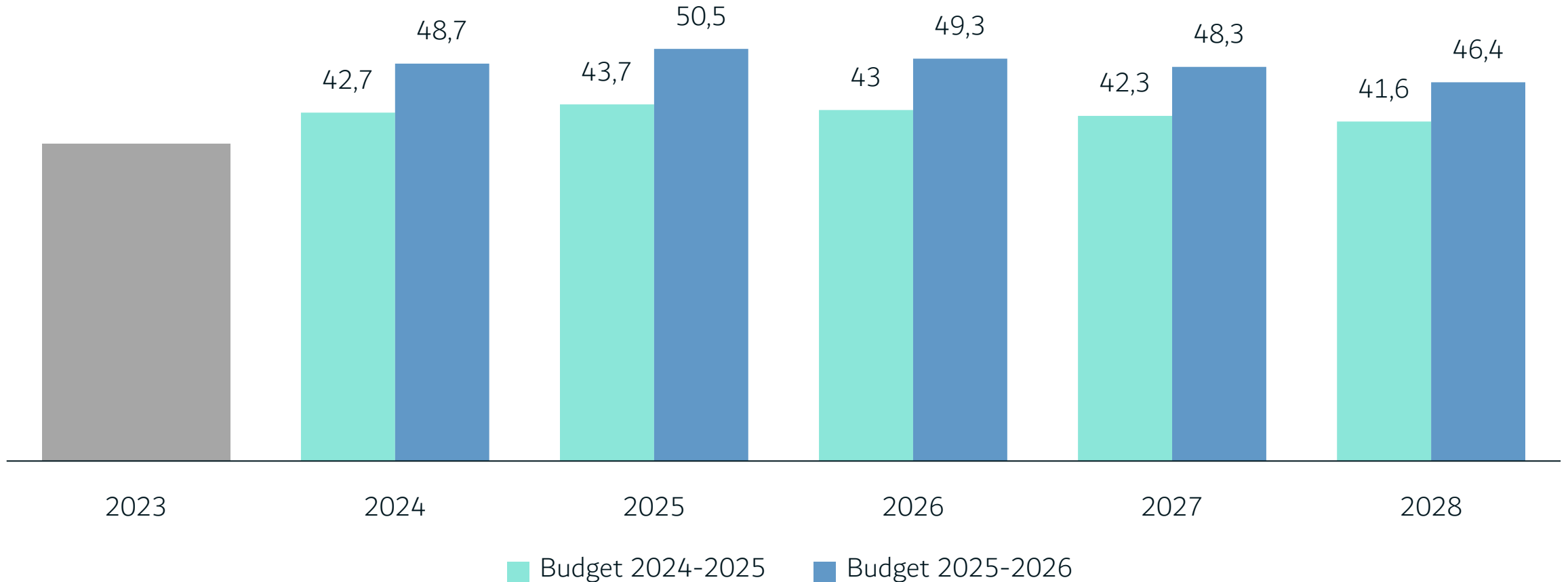
- En cas de tarifs de 25 %, 71 300 emplois seraient perdus ou non créés

Création d'emploi (en milliers)



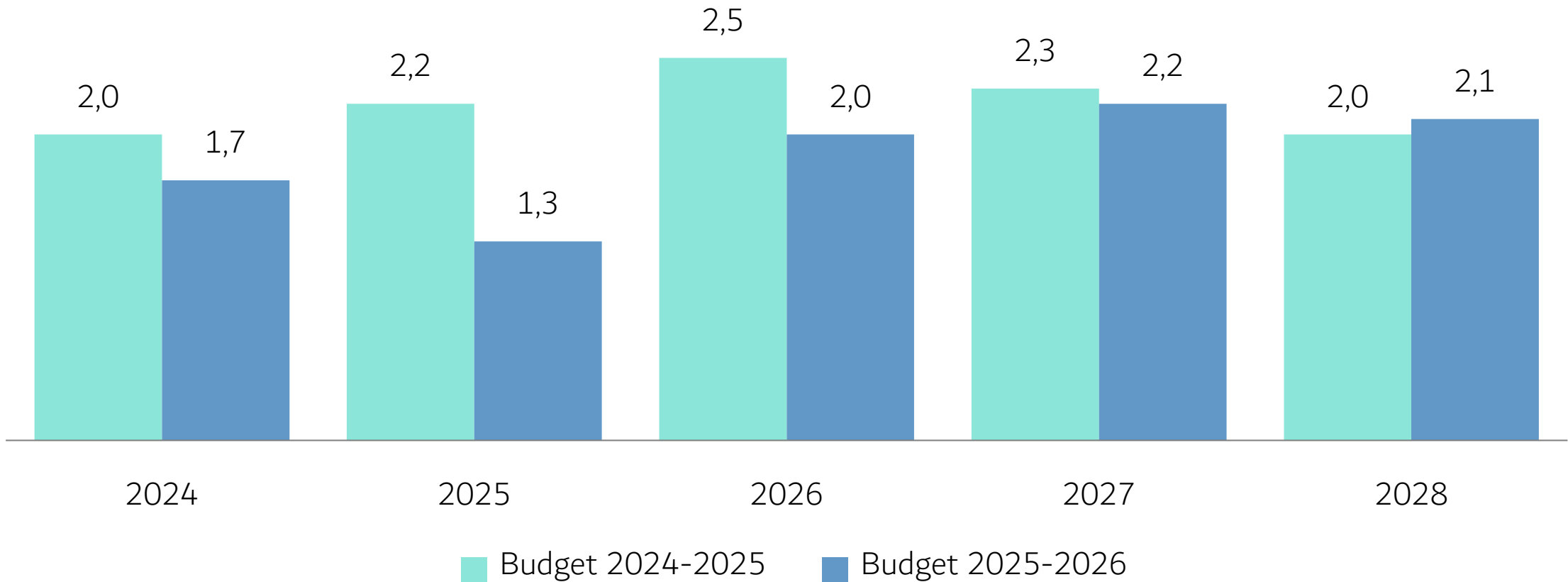
- Mises en chantier plus nombreuses que prévu au Budget 2024-2025

Mises en chantier (en milliers d'unités)



- Croissance des exportations plus faible que prévu au Budget 2024-2025 de 2024 à 2027

Croissance des exportations (en pourcentage)





Faits saillants

Les finances publiques

Budget 2025-2026 du Québec

Loi sur l'équilibre budgétaire

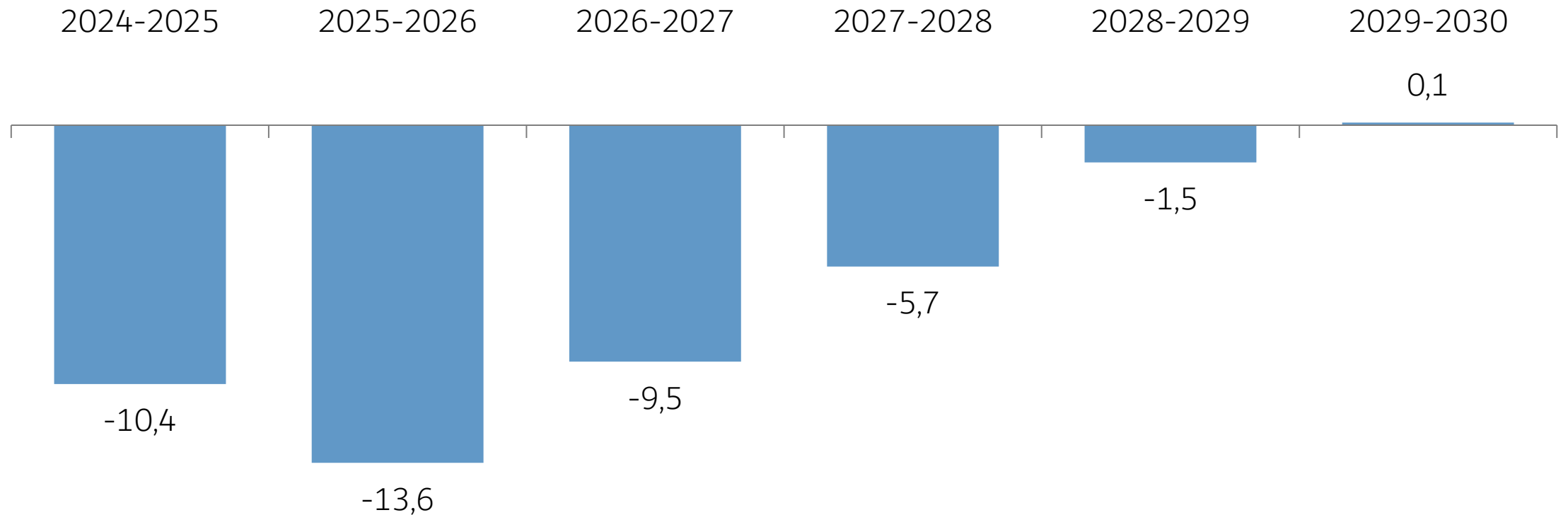
- Une nouvelle Loi sur l'équilibre budgétaire a été sanctionnée en décembre 2023
- Nécessite la présentation d'un plan de retour à l'équilibre budgétaire au présent budget, qui doit :
 - Prévoir un retour à l'équilibre budgétaire en 2029-2030
 - Présenter des déficits décroissants
 - Prévoir pour 2028-2029 un déficit représentant 25 % ou moins du déficit budgétaire de 2022-2023 (6 084 millions \$), soit un déficit maximal de 1 521 millions \$
 - Note : prévoit déjà, si les conditions économiques se détériorent, la possibilité que le ministre puisse présenter un nouveau plan de retour à l'équilibre budgétaire
- Scénario alternatif avec tarifs à 25 % : L'équilibre budgétaire ne serait toutefois pas rétabli en 2029-2030, ce qui pourrait contraindre le gouvernement à
 - présenter un nouveau plan de retour au prochain budget
 - demander une suspension de l'application de la Loi sur l'équilibre budgétaire

Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire



- 2025-2026 : déficit budgétaire estimé à 13,6 G\$
- Retour à l'équilibre budgétaire en 2029-2030
- Respect de la Loi

Solde budgétaire au sens de la Loi (en milliards de \$)

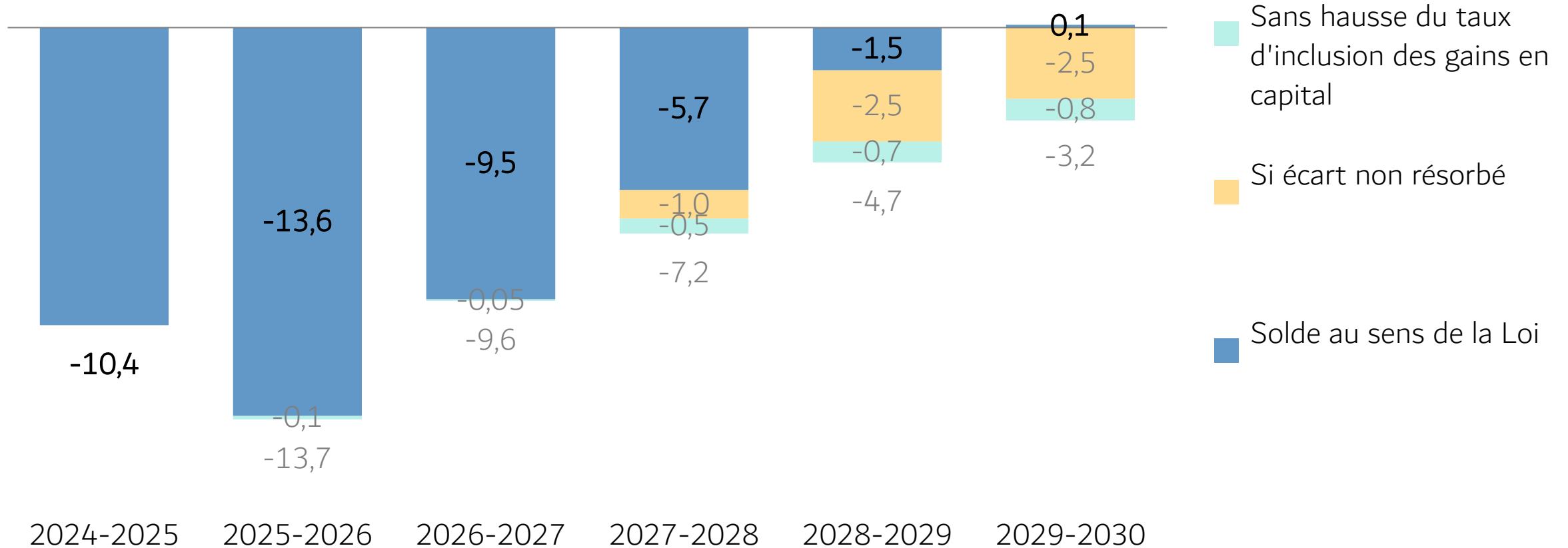


en % du PIB	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030
	1,7	2,2	1,5	0,8	0,2	0

Décomposition des déficits budgétaires

- En absolu, les déficits de 2024-2025 et de 2025-2026 sont plus élevés que celui de 2020-2021
- Le plan de retour à l'équilibre inclut des revenus liés à la hausse du taux d'inclusion des gains en capital et précise qu'il y a des écarts à résorber, dans les trois dernières années

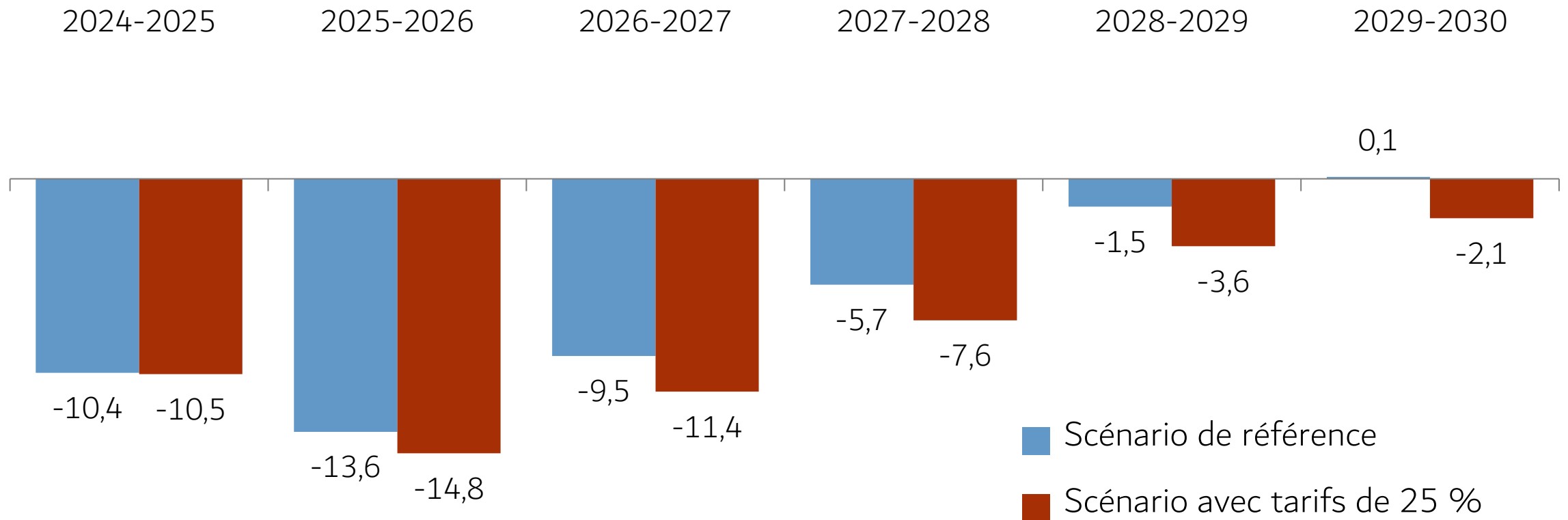
Solde budgétaire (en milliards de dollars)



Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire

- Selon le scénario alternatif avec tarifs de 25 %, les déficits sont augmentés de 2 G\$ et plus à partir de 2026-2027

Solde budgétaire au sens de la Loi (en milliards de \$)



Comment combler les « écarts à résorber »



- Écarts à résorber dans le cadre financier :

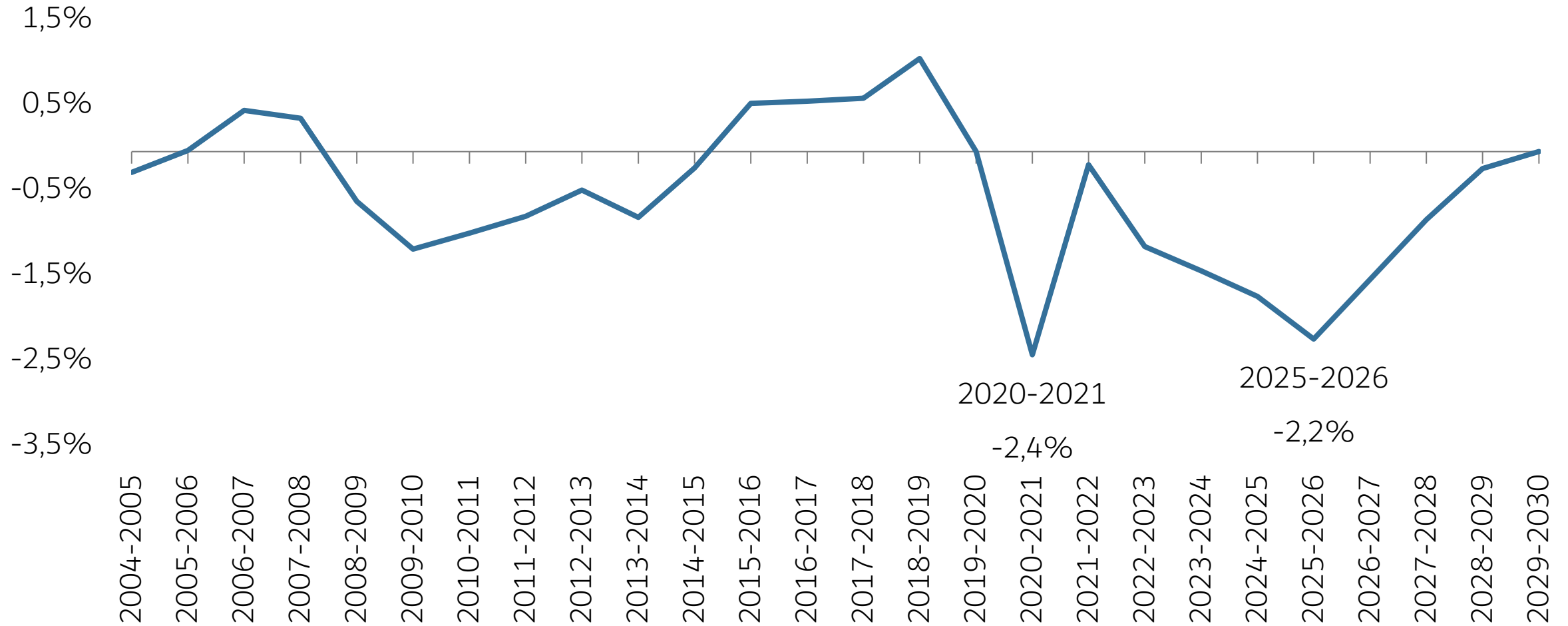
2027-2028	1 000
2028-2029	2 500
2029-2030	2 500
- Amélioration de la situation économique
- Initiatives visant à créer plus de richesse et à accroître le potentiel économique
- Représentations auprès du gouvernement fédéral pour obtenir des transferts fédéraux, notamment en santé et en infrastructures
- Possibilité de bénéficier de la non-utilisation de la provision pour éventualités
- Recherche d'efficiency et de gains de productivité dans la prestation des services publics

Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire



- Poids du déficit en pourcentage du PIB atteindrait 2,2 % en 2025-2026

Solde au sens de la Loi (en % du PIB)



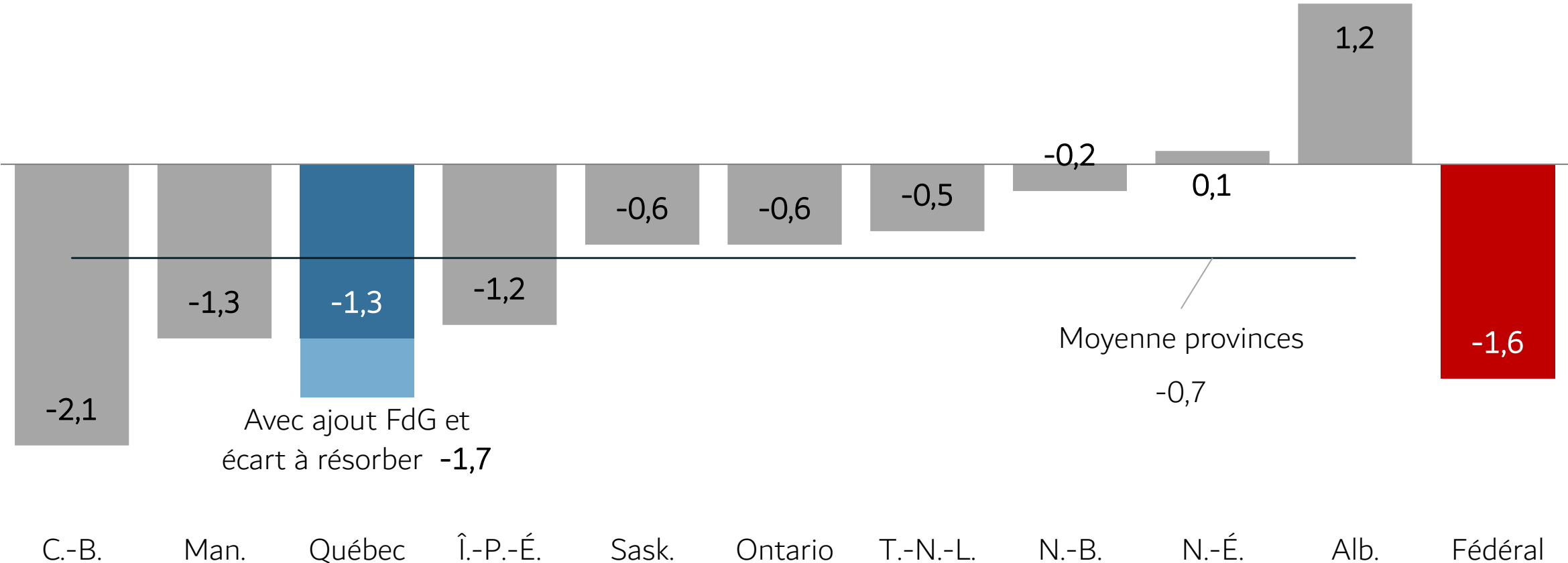
* Avant réserve de stabilisation

Comparaison interprovinciale – Solde budgétaire en 2024-2025



- Selon les dernières estimations disponibles, le fédéral et 8 provinces auraient un déficit budgétaire en date du 31 mars 2025

Solde budgétaire sur PIB (en pourcentage)



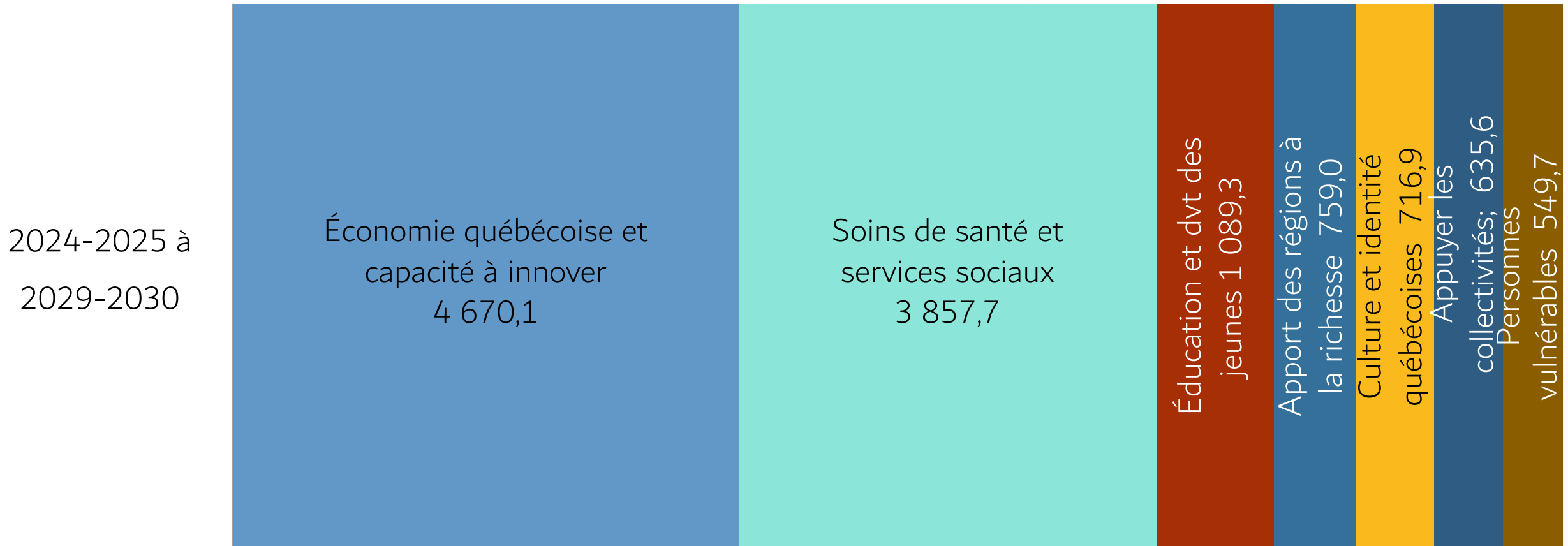
Source : Budget du Québec sauf pour le Manitoba et la Saskatchewan pour qui les données de leur budget provincial sont utilisées

Nouvelles initiatives



- 12,3 G\$ de nouvelles initiatives (entre 2024-2025 et 2029-2030) depuis la mise à jour économique de 2024 moins 3 G\$ des économies liées aux efforts pour améliorer le régime fiscal pour une hausse nette de 9,3 G\$

(en millions de \$)

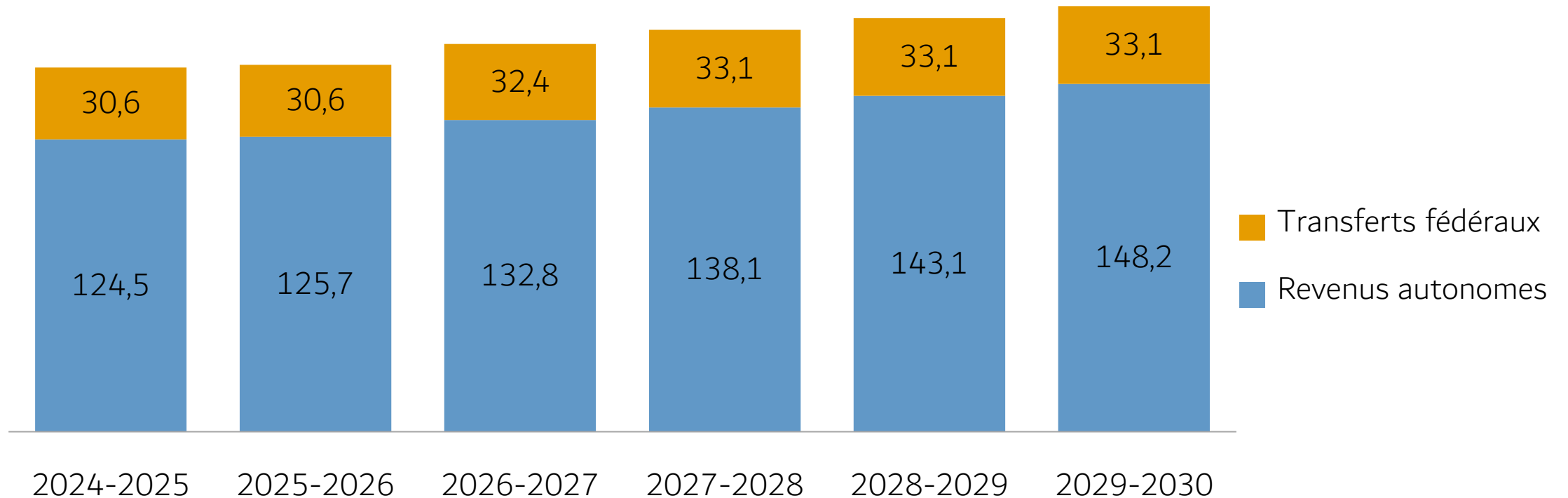


Revenus



- De 2024-2025 à 2029-2030, la croissance annuelle moyenne sera de :
 - 3,5 % pour les revenus autonomes
 - 1,6 % pour les transferts fédéraux, avec trois années sans croissance (2027-2028 à 2029-2030)

Revenus (milliards de \$)

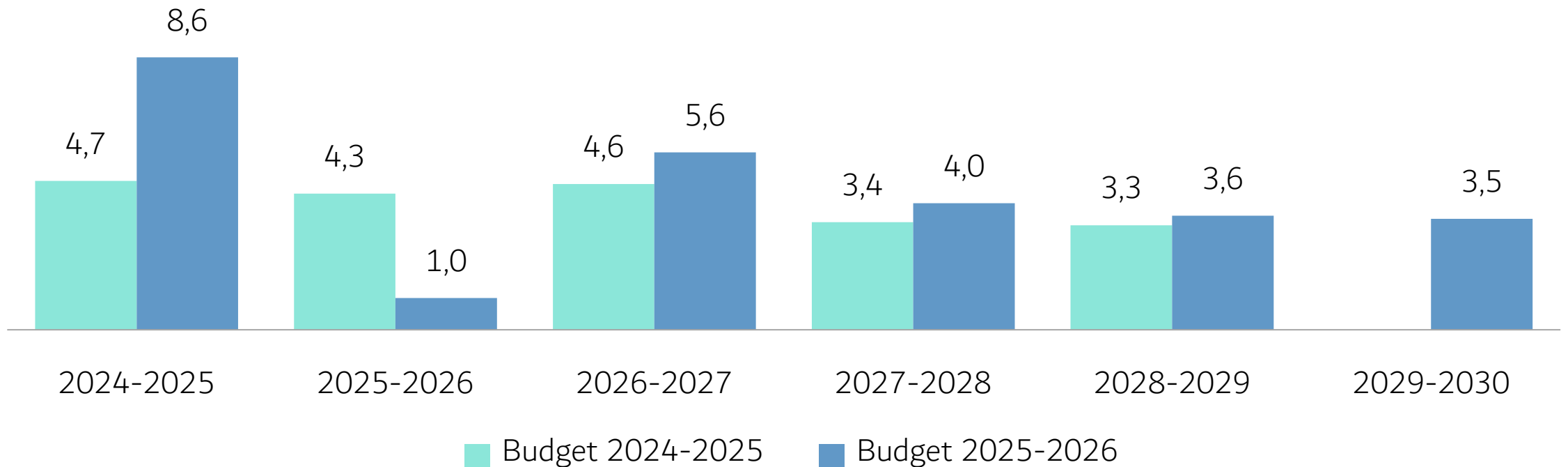


Revenus autonomes



- La croissance moindre en 2025-2026 découle notamment à l'évolution de l'activité économique et de sommes non récurrentes reçues en 2024-2025 (compensation de coût de santé lié au tabagisme)
- Pour les années qui suivent, la croissance anticipée serait par contre plus élevée que ce qui était indiqué dans le Budget 2024-2025

Taux de croissance des revenus autonomes (en pourcentage)

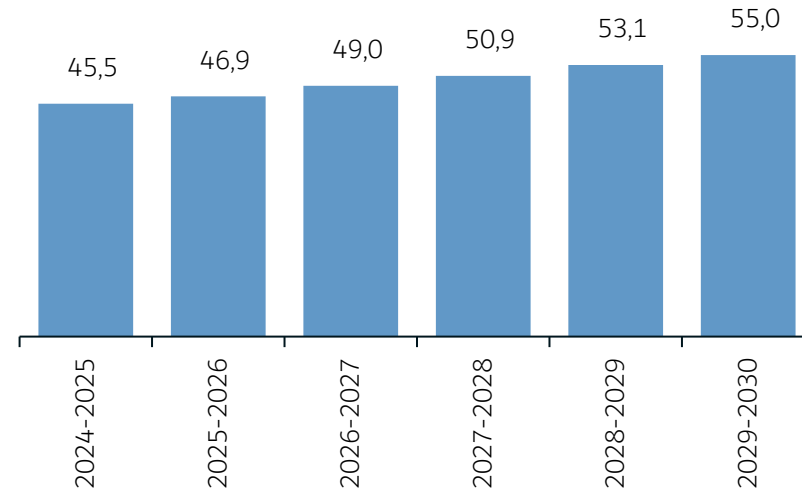


Revenus autonomes

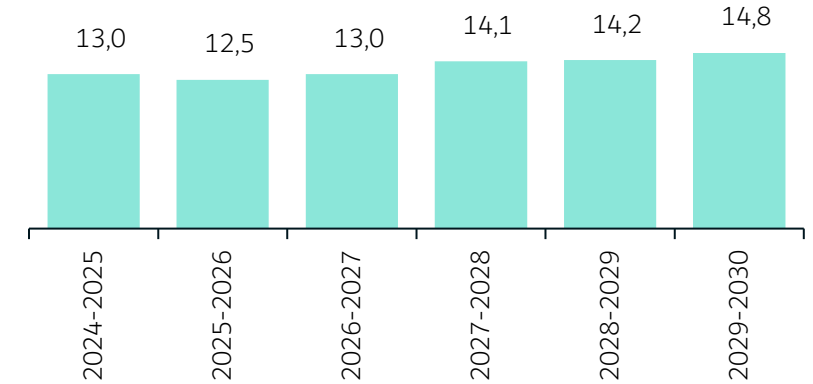


- Croissance relativement stable de l'impôt sur le revenu des particuliers, en moyenne de 3,9 % sur la période, reflétant notamment la hausse des salaires

Impôt sur le revenu des particuliers
(en milliards de \$)

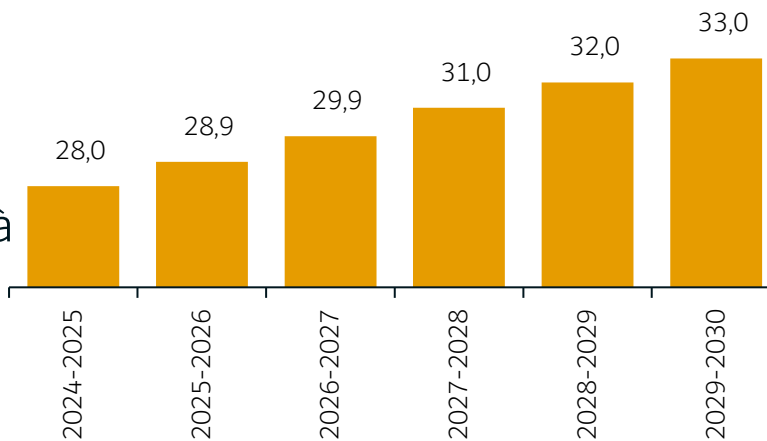


Impôts des sociétés
(en milliards de \$)

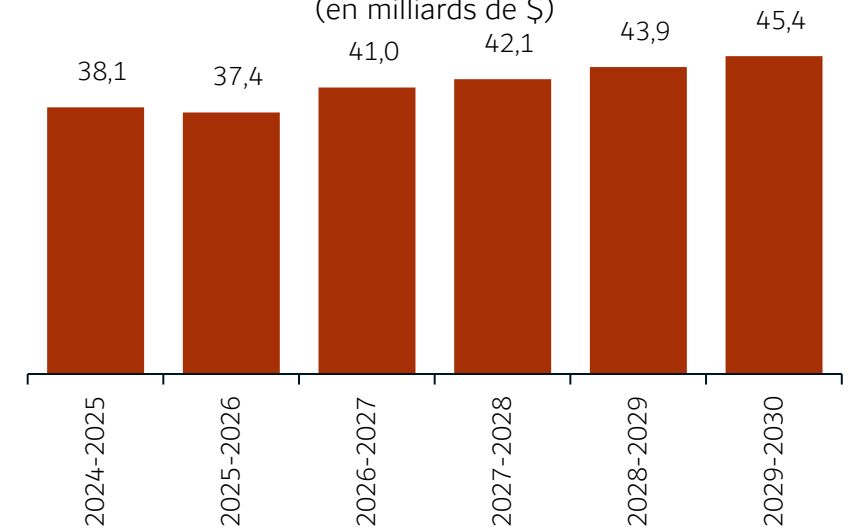


- Les revenus des taxes à la consommation et les autres revenus autonomes vont croître à un rythme similaire à celui du PIB

Taxes à la consommation
(en milliards de \$)



Autres revenus autonomes
(en milliards de \$)

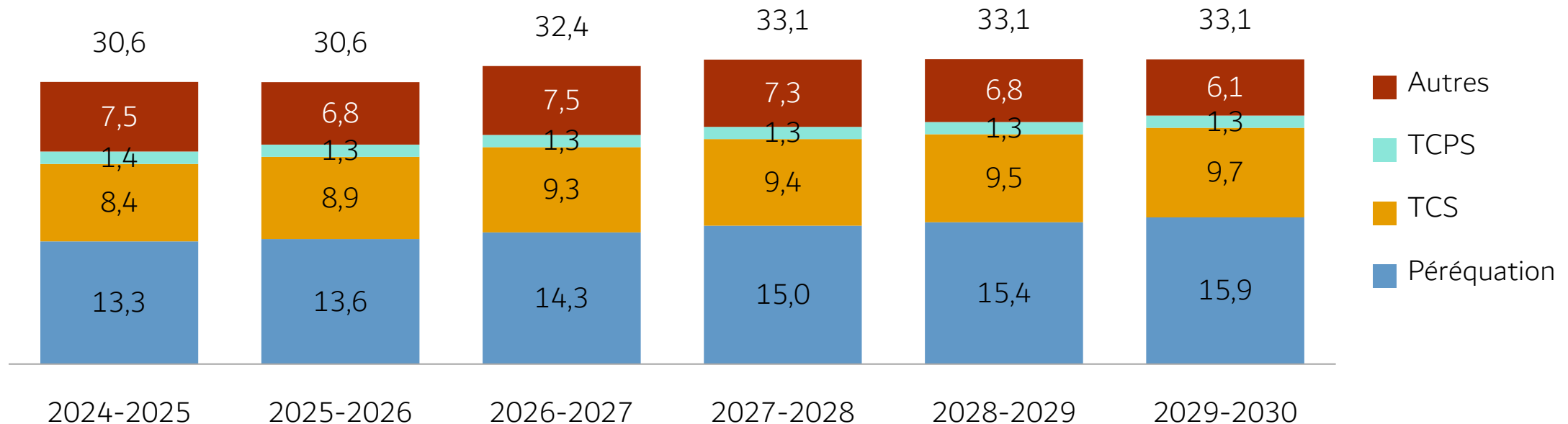


- Croissance des revenus des impôts des sociétés est, quant à elle, en moyenne plus faible sur la période, à 2,6 %

Transferts

- Faible baisse des transferts en 2025-2026 (-0,1%) due à la non-réurrence de certains revenus (dont en lien avec demandeurs d'asile). La croissance annuelle moyenne est de 1,6 % sur la période
- TCS croît, de son côté, en moyenne de 2,9 %
- TCPS diminue légèrement sur la période (-0,5 %)
- « Autres programmes de transferts » moins élevés à la fin de la période

Transferts fédéraux (en milliards de \$)



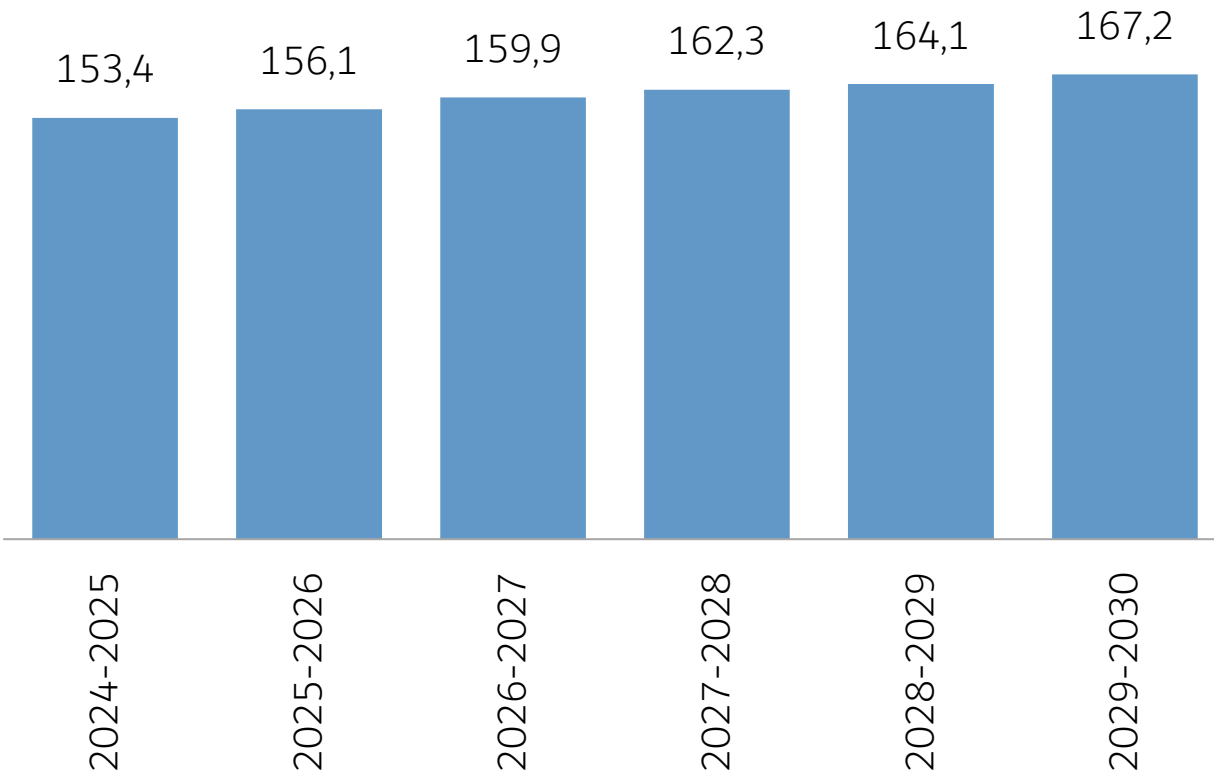
TCS = Transferts pour la santé

TCPS = Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux

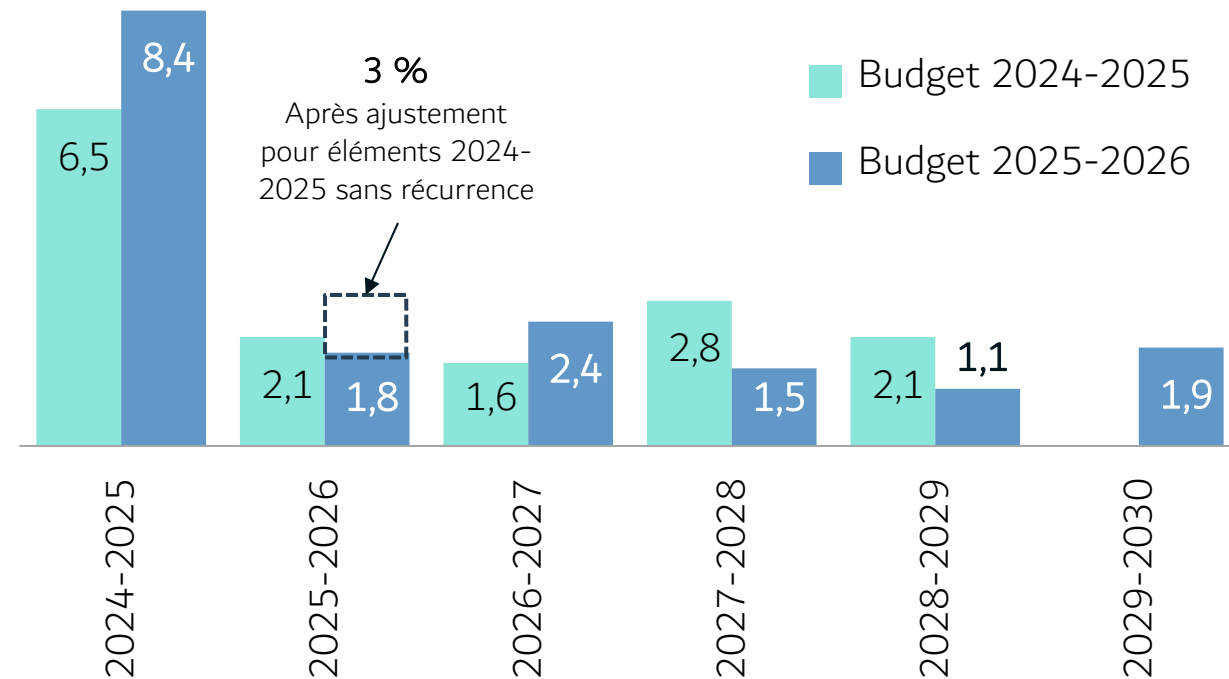
Dépenses de portefeuilles

- Dépenses de portefeuilles progressent à un rythme significativement plus bas que celui prévu au Budget 2024-2025 en 2027-2028 et 2028-2029
- Une croissance annuelle moyenne de 1,7 % sur la période

Dépenses de portefeuilles (en milliards de \$)



Croissance des dépenses de portefeuilles (en pourcentage)

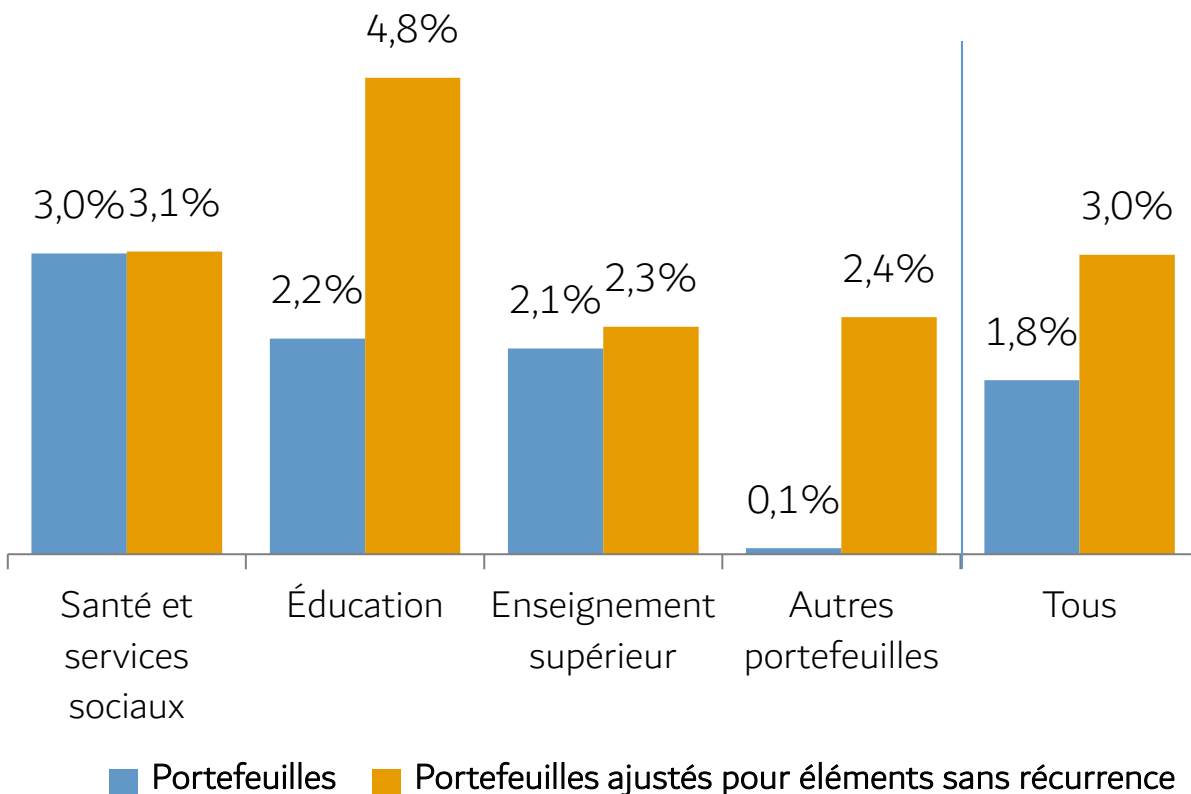


Croissance des dépenses de portefeuilles

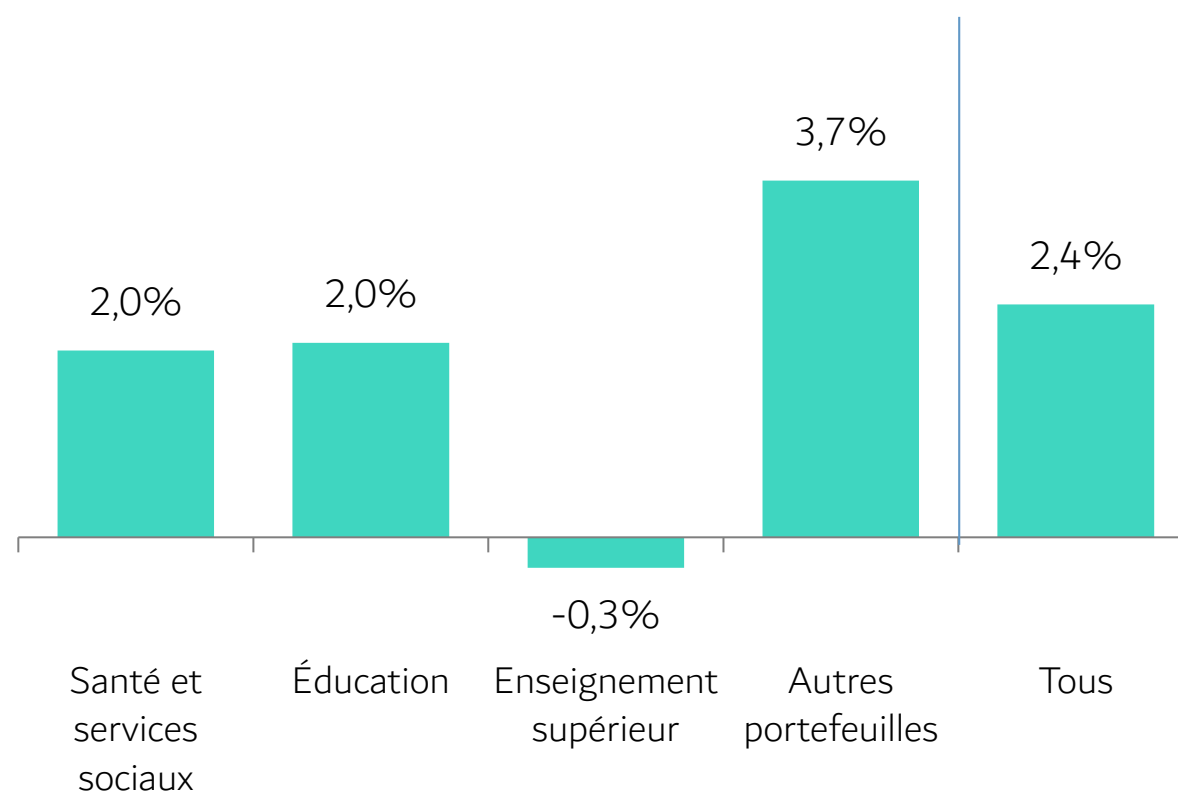


- Croissances des dépenses des principaux portefeuilles inférieures à la croissance du PIB en 2025-2026 (3,4 %), sauf pour Éducation sur la base des dépenses ajustées pour les éléments sans récurrence
- En 2026-2027 toutefois, les croissances sont toutes inférieures à la croissance attendue du PIB (3,4 %), sauf « Autres portefeuilles » pris ensemble

2025-2026



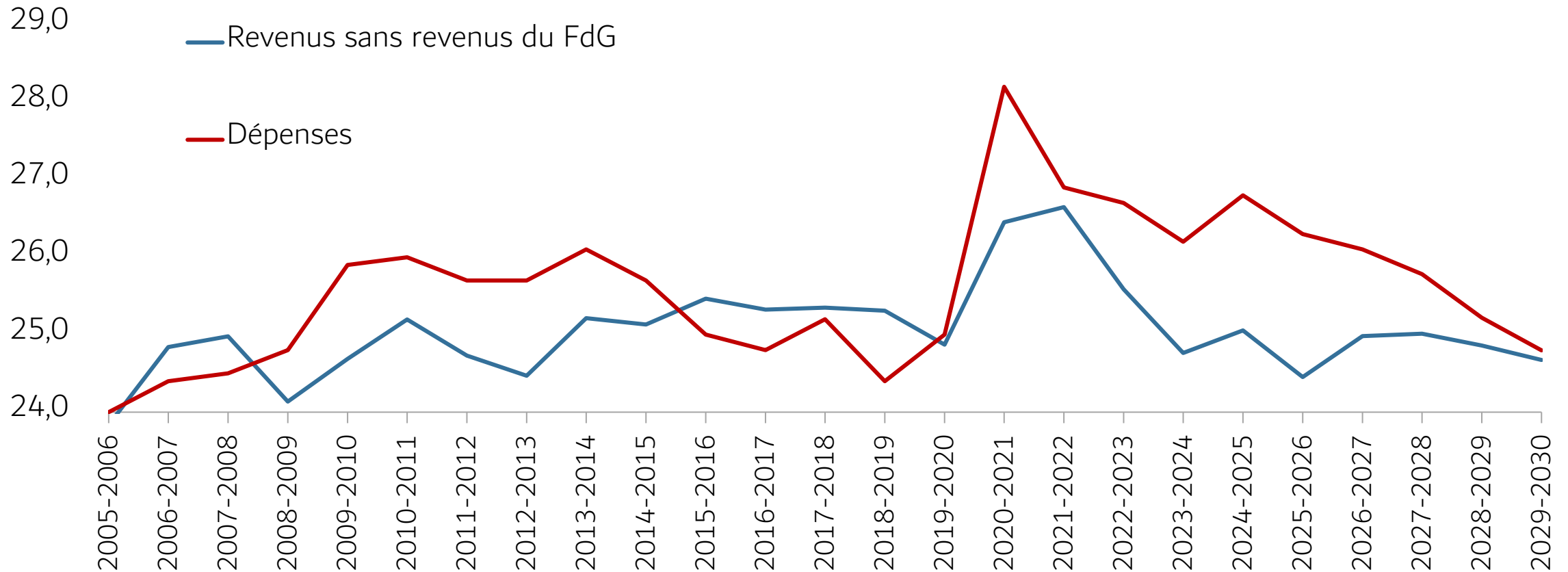
2026-2027



Poids des revenus et dépenses en pourcentage du PIB

- Objectif : Égaliser le poids des dépenses et des revenus en proportion du PIB

Revenus et dépenses consolidés (en pourcentage du PIB)

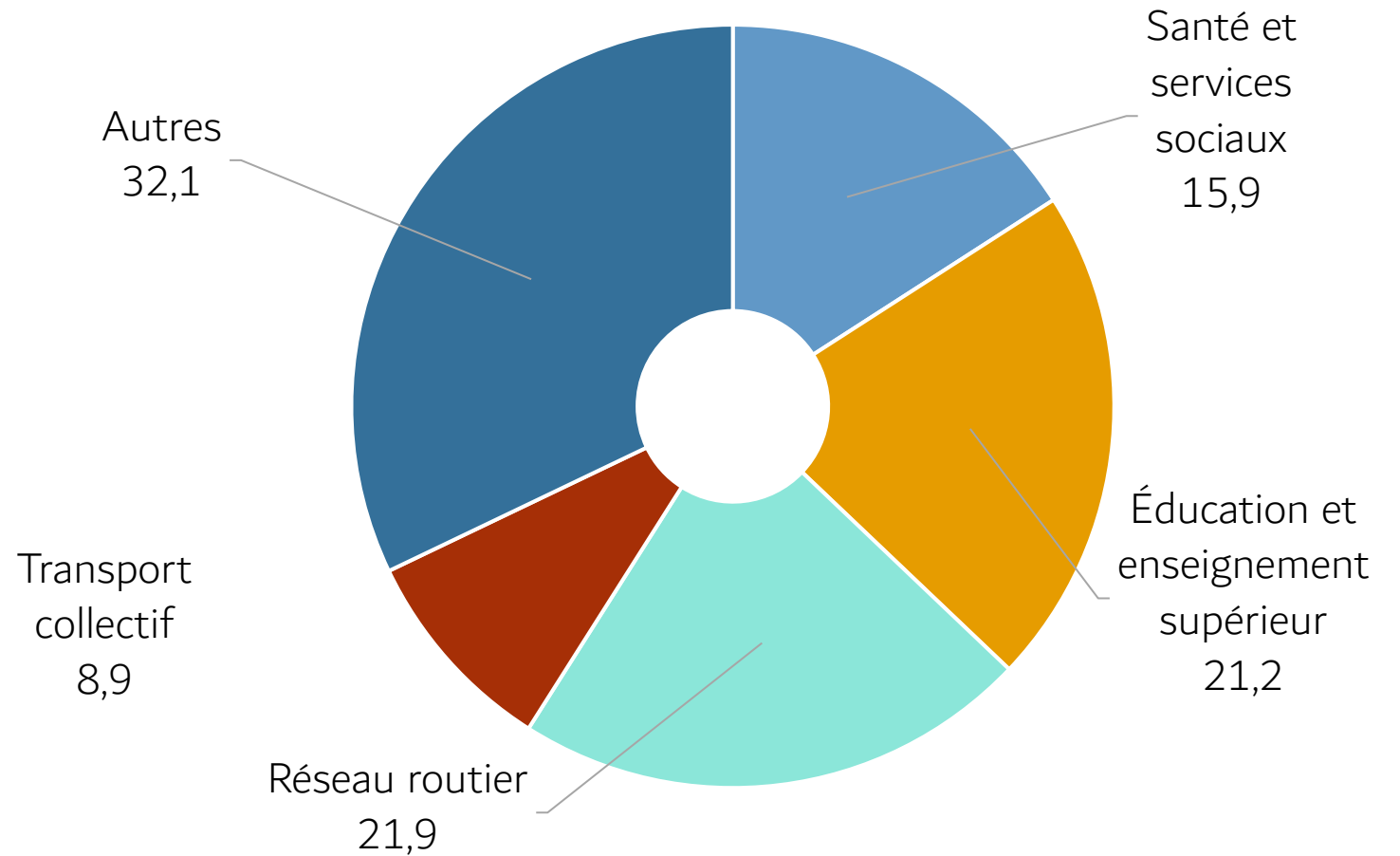


Notes : Suppose que les provisions pour éventualités ne sont pas utilisées et que les écarts à résorber ont effectivement été résorbés.

Plan québécois des infrastructures (PQI)

- PQI planifie les investissements du Québec sur un horizon de 10 ans
- 59 % des investissements serviront au maintien du parc d'infrastructures
- Réseau routier obtient la plus grande part avec 21,9 %

PQI 2025-2035 par secteur (en pourcentage)

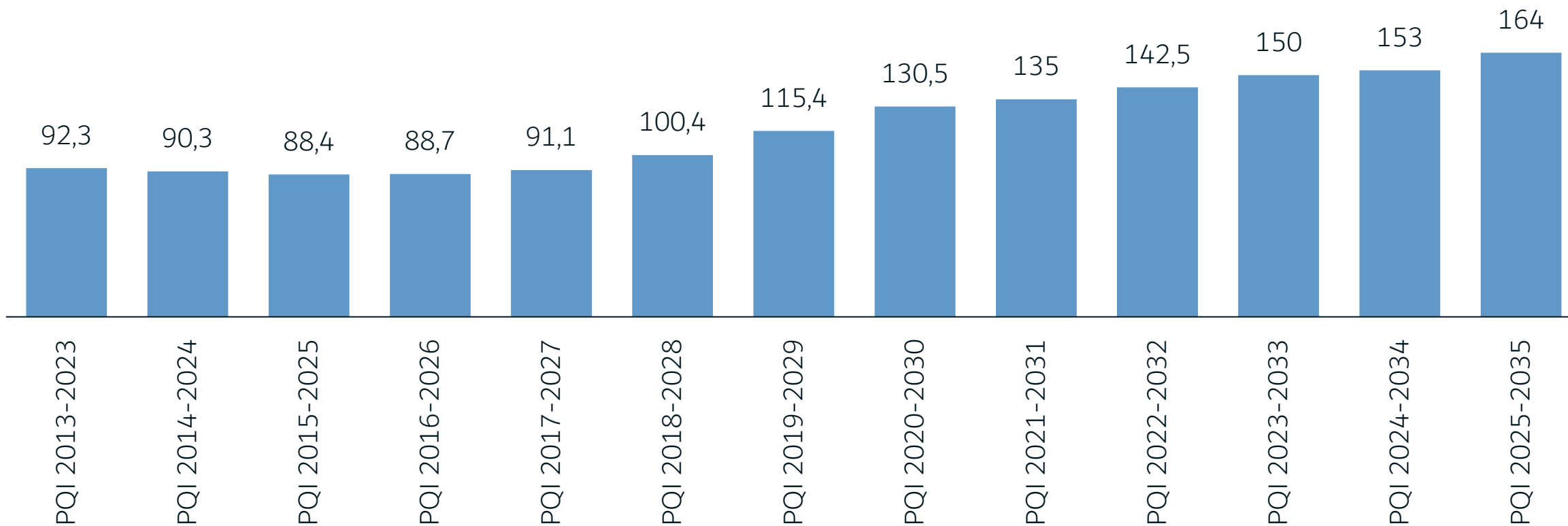


Plan québécois des infrastructures (PQI)



- Déficit de maintien des actifs (DMA) associé aux infrastructures appartenant aux organismes publics évalué à 40,2 G\$, en mars 2025, une hausse de 3,1 G\$
- Investissements du PQI en maintien permettrait de hausser la proportion anticipée des infrastructures en bon état des organismes publics de 58 % en mars 2025 à 69 % en mars 2034

Montants des PQI (en milliards de dollars)



Changements proposés à la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations



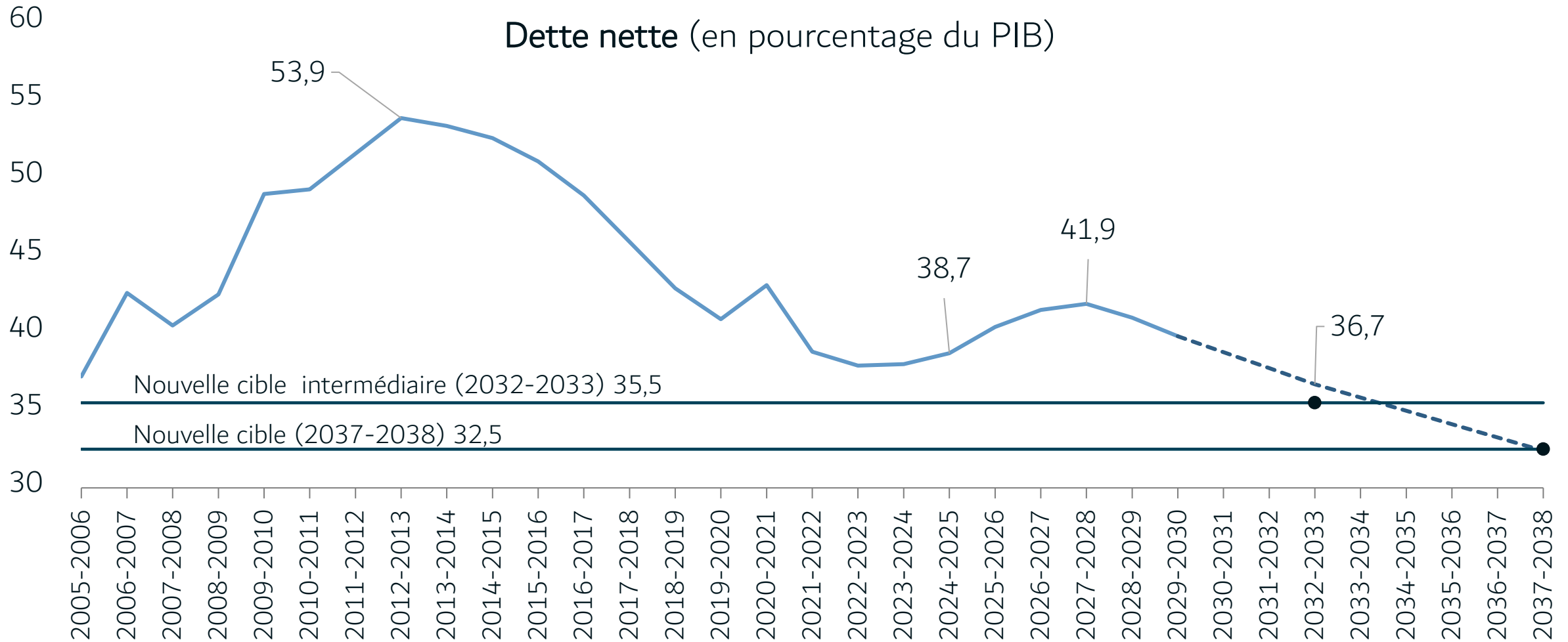
- Des modifications législatives à la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations seront proposées par le gouvernement
- Augmentation de la cible de 2,5 points de pourcentage pour 2037-2038
- Augmentation de la cible intermédiaire de 2,5 points de pourcentage pour 2032-2033

Les nouvelles cibles de réduction de la dette

	Cibles annoncées en mars 2023	Nouvelles cibles
Dette nette d'ici 2032-2033 (cible intermédiaire)	33 % du PIB ($\pm 2,5$ % du PIB)	35,5 % du PIB ($\pm 2,5$ % du PIB)
Dette nette d'ici 2037-2038	30 % du PIB ($\pm 2,5$ % du PIB)	32,5 % du PIB ($\pm 2,5$ % du PIB)

Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations

- Budget montre un ratio de la dette nette au PIB de 38,7 % au 31 mars 2025
- Le gouvernement atteindrait les nouvelles cibles ou fourchettes cibles

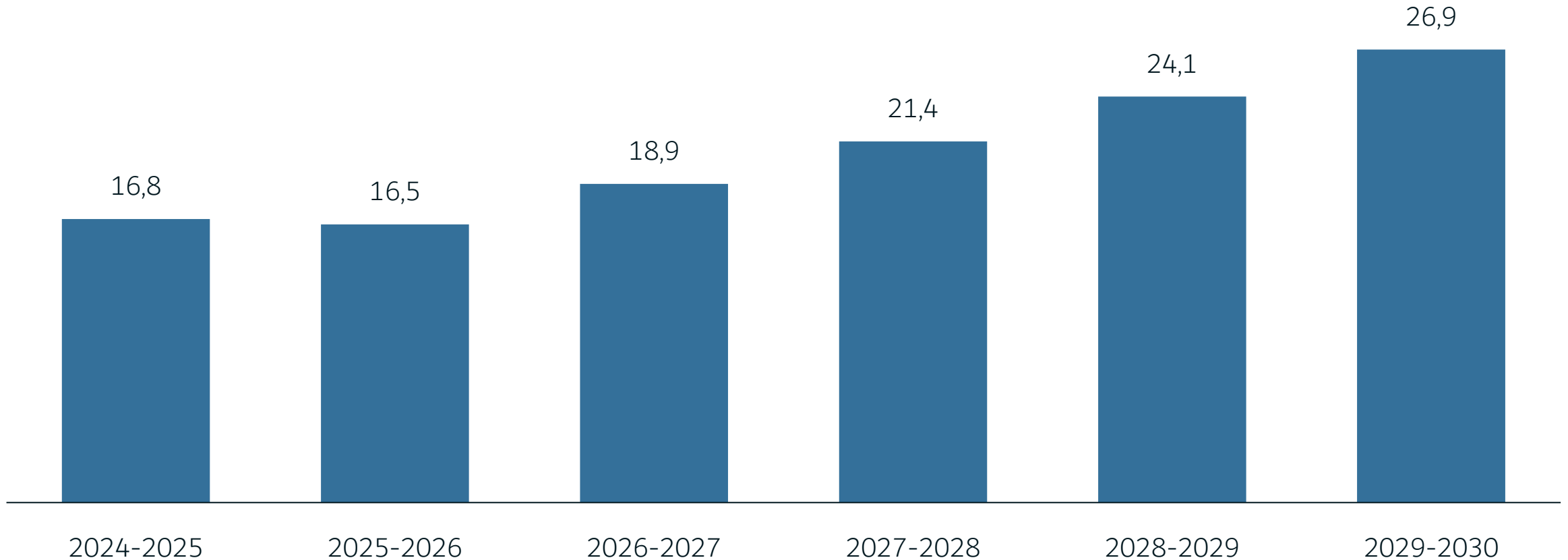


Note : Il y a des brisures dans la série chronologique en fonction des divers changements de normes comptables notamment.

Valeur comptable du Fonds des générations

- Valeur comptable du Fonds des générations affectée par l'utilisation de fonds pour le remboursement de la dette en 2024-2025 (4,4 G\$) et en 2025-2026 (2,5 G\$)

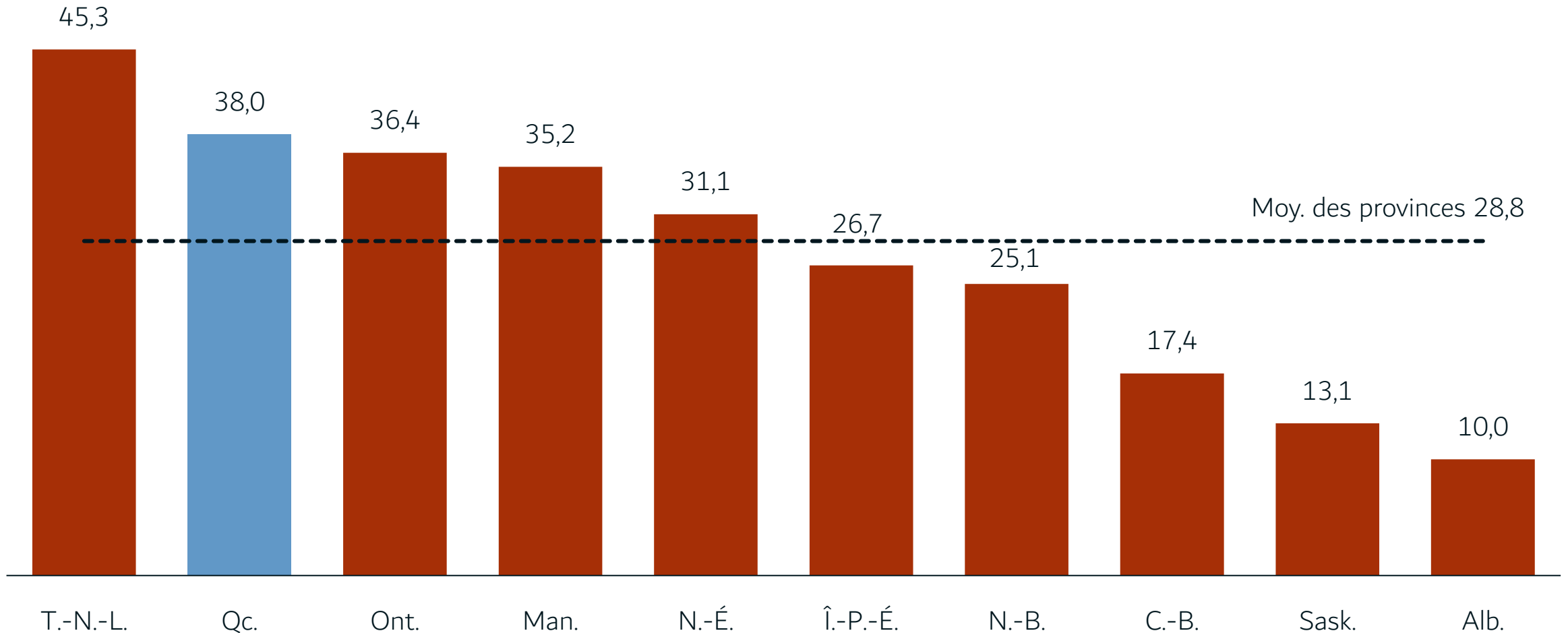
Valeur comptable du Fonds des générations (en milliards de dollars)



Dettes nettes des provinces

- En 2024, le Québec présentait la 2^e plus importante dette nette des provinces canadiennes.

Dettes nettes au 31 mars 2024 (en pourcentage du PIB)

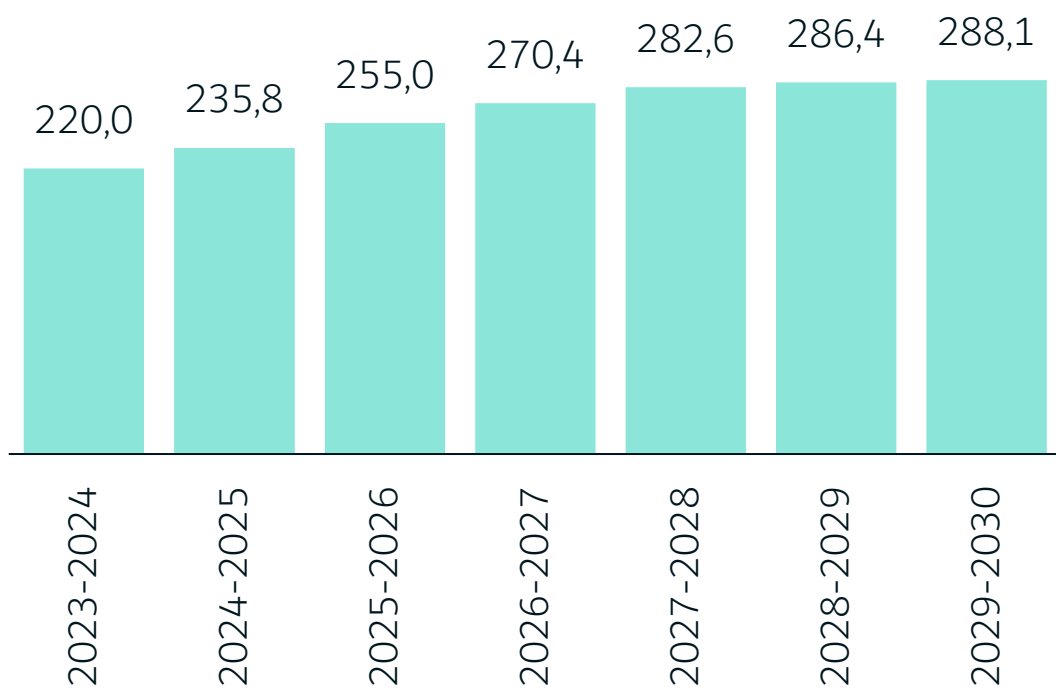


Dette nette et service de la dette

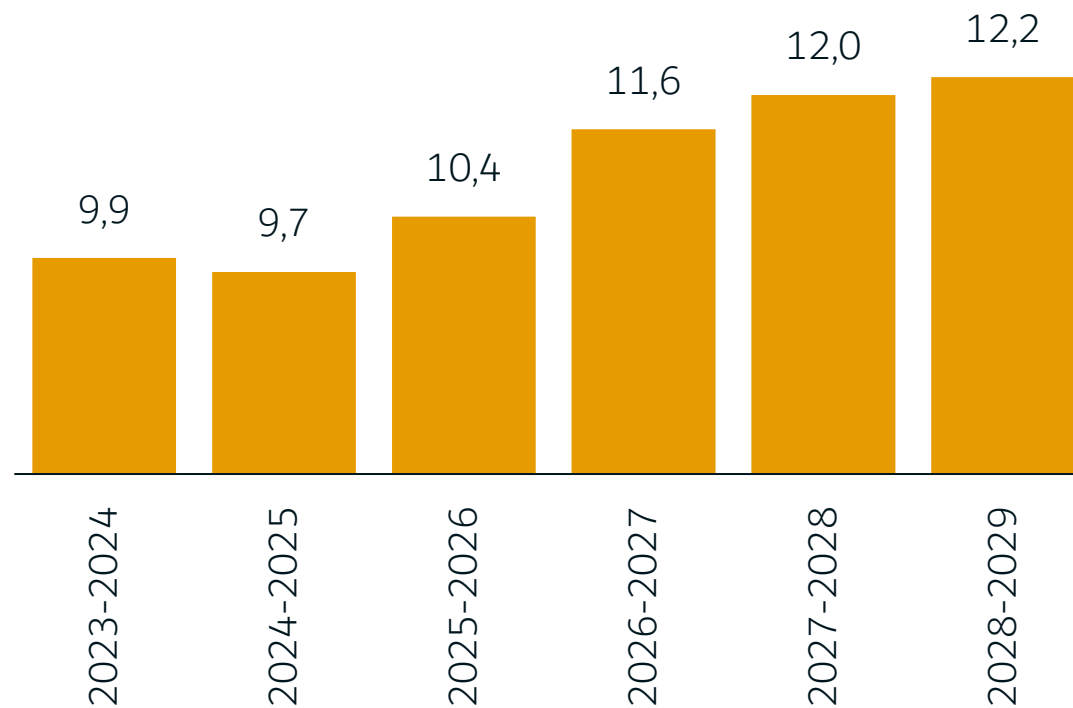
- Dette nette passe de 220 G\$ en 2024 à 288,1 G\$ en 2030
- La croissance découle surtout des déficits budgétaires et des immobilisations nettes

- Coût total des intérêts payés sur la dette en croissance sur l'ensemble de la période de projection

Dette nette (en milliards de dollars)



Service de la dette (en milliards de dollars)





Faits saillants
Mesures fiscales
touchant les particuliers
Budget 2025-2026 du Québec

- 2 bonifications
- 4 resserrements
- 2 transformations de déduction en crédits
- 10 abolitions

■ Bonification de l'Allocation famille pour les parents endeuillés

- Prolongation des versements de l'Allocation famille pendant 12 mois à partir du mois suivant celui comprenant le jour du décès de l'enfant à charge admissible
- S'appliquera à l'égard d'un décès qui survient après le 30 juin 2025
- Impact financier : Coût de 10 M\$ sur cinq ans

■ Modification aux paramètres de Capital régional et coopératif Desjardins

- Nouvelle catégorie d'action (détention maximale de 14 ans) et réduction du taux du crédit de 30 % à 25 %
- Plafond de cotisation cumulatif pour bénéficiaire du crédit d'impôt (45 000 \$ par actionnaire)
- Impact financier : Coût de 48,5 M\$ sur 5 ans

- **Modification de l'âge aux fins de l'admissibilité au crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants**
 - Diminution de l'âge d'un enfant à charge, de 16 à 14 ans, pour que les frais de garde payés au cours de l'année puissent être admissibles au crédit d'impôt
 - Applicable dès l'année d'imposition 2026
 - Impact financier : Économie de 42 M\$ sur quatre ans
- **Seuls les frais médicaux prodigués par des praticiens qui ont un ordre professionnel au Québec seront admissibles aux crédits d'impôt pour frais médicaux**
 - Au 1^{er} janvier 2026, exclusion des dépenses d'homéopathie, de naturopathie, d'ostéopathie et de phytothérapie
 - Économie minime

- Nouveaux critères de désignation des établissements d'enseignement aux fins de l'émission de reçus pour frais de scolarité qui donne droit au crédit d'impôt pour frais de scolarité et d'examen (exclusion de formations qui ne visent pas à occuper un emploi)
 - Économie minime
- Modification apportée à la déduction relative au Régime d'investissement coopératif
 - Impact financier : Économie de 13,1 M\$ sur 5 ans

- **Déduction relative à la résidence d'un membre du clergé ou d'un ordre religieux**
 - Dès l'année d'imposition 2026
 - Crédit d'impôt non remboursable de 14 %
 - Partie inutilisée non transférable au conjoint
 - Impact financier : Économie de 3,2 M\$ sur 4 ans

- **Déduction de l'aide financière accordée pour le paiement des frais de scolarité relatifs à la formation de base des adultes**
 - Dès l'année d'imposition 2026
 - Crédit d'impôt non remboursable de 14 %
 - Partie inutilisée non transférable au conjoint
 - Impact financier : Économie de 0,4 M\$ sur 4 ans

- Crédit d'impôt remboursable qui vise à compenser les pertes de prime au travail et du crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants dans l'année où il y a une hausse de revenus d'emplois
 - But : incitation au travail
- Dès l'année d'imposition 2026
- Impact financier : Économie de 138,8 M\$ sur 4 ans
 - 140 000 particuliers touchés annuellement. Perte moyenne de 244 \$ par particulier qui aurait eu droit au bouclier fiscal

Abolitions d'autres mesures fiscales

Mesures	Impact financier : Économie de
Congé fiscal pour chercheur étranger	30 M\$ sur 5 ans
Congé fiscal pour expert étranger	8,8 M\$ sur 5 ans
Congé fiscal pour spécialiste étranger à l'emploi d'un centre financier international	0,3 M\$ sur 3 ans
Congé fiscal pour spécialiste étranger à l'emploi d'une nouvelle société de services financiers	0,6 M\$ sur 4 ans
Congé fiscal pour les marins québécois	2,8 M\$ sur 4 ans
Crédit d'impôt pour contributions politiques	3,5 M\$ sur 4 ans
Crédit d'impôt pour don de mécénat culturel	1 M\$ sur 5 ans
Déduction - Étalement du revenu pour les artistes	Minime
Déductions additionnelles - régime d'actions accréditatives	144,6 M\$ sur 5 ans
Non-imposition des avantages accordés aux employés - transport collectif	0,3 M\$ sur 2 ans



Faits saillants

Taxes à la consommation

Budget 2025-2026 du Québec

- Uniformisation du taux
 - De 9 % à 9,975 %
 - À partir du 1^{er} janvier 2027
 - D'autres provinces ont une taxe de vente uniformisée pour les primes d'assurance
- Aucun changement dans la base d'imposition: primes d'assurance individuelles de personnes et de certains régimes obligatoires resteront exemptées de la taxe sur les primes d'assurance
- Impact financier : Revenus de 996,2 M\$ sur 4 ans



Faits saillants
Mesures fiscales
touchant les sociétés
Budget 2025-2026 du Québec

Prolongation des mesures d'amortissement accéléré

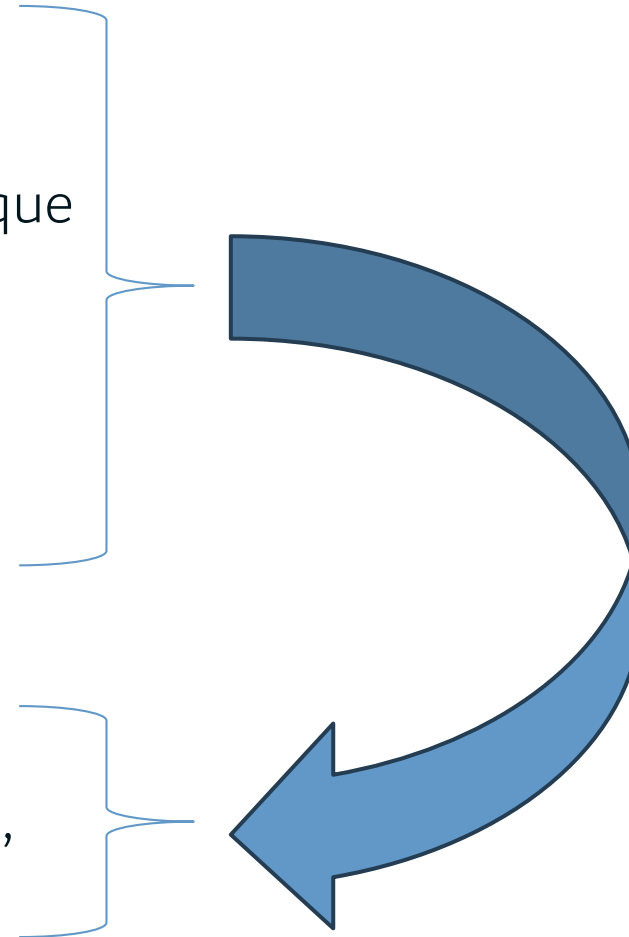


- Mesures annoncées à l'automne 2018
 - Harmonisation avec l'annonce fédérale
 - En cours d'élimination progressive (échéance fin 2027)
 - Permet une hausse de liquidité à court terme et augmente la rentabilité des investissements
 - Effet budgétaire limité (on devance une dépense fiscale)
- Prolongation annoncée dans l'Énoncé économique de l'automne de 2024 du gouvernement fédéral mais n'est pas encore entrée en vigueur
- Le Québec annonce dès maintenant son intention de s'harmoniser à l'annonce du gouvernement fédéral lorsque celle-ci entrera en vigueur
 - Amortissement à 100 % dès l'année d'acquisition, jusqu'en 2029
 - Machinerie, matériel de fabrication-transformation, équipement de production d'énergie propre, véhicules zéro-émission

Nouveau régime fiscal favorisant les activités de RSDE – CRIC (1/3)

- Abolition de 5 mesures
 - Crédit R-D
 - Crédit d'impôt pour services d'adaptation technologique
 - Crédit d'impôt pour design
 - Congé fiscal pour chercheur étranger
 - Congé fiscal pour expert étranger

- Et instauration du crédit d'impôt pour la recherche, l'innovation et la commercialisation (CRIC)



Nouveau régime fiscal favorisant les activités de RSDE – CRIC (2/3)



- Dépenses visées par le crédit (activités réalisées au Québec)
 - Salaire de R/D
 - Immobilisation utilisée pour activité de R-D et précommercialisation
 - Précommercialisation
 - Essais, validations technologiques, études, design de produit

- Seuil d'exclusion :
 - plus élevé de :
 - 50 000 \$
 - Total du seuil par employé (montant personnel de base * [salaire R-D ou précommercialisation/salaire total])

- Taux :
 - 30 % sur le premier million qui excède le seuil d'exclusion
 - 20 % sur les dépenses admissibles supplémentaires

Nouveau régime fiscal favorisant les activités de RSDE – CRIC (3/3)



- Pas de seuil d'actif, société ayant un établissement au Québec et y exploitant une entreprise (pas de critère relatif aux SPCC)
- Début : année d'imposition qui débute après le budget
- Changements induits pour autres mesures:
 - DICI modifiée pour être cohérente avec CRIC, mais les dépenses de pré-commercialisation ne seront pas prises en compte dans le calcul de la DICI
 - Modification à la déduction pour option d'achat de titres
- Impact net sur les recettes fiscales
 - Coût net de 271,5 M\$ sur 5 ans

Modernisation du crédit d'impôt pour le développement des affaires électroniques (CDAE)



- Recentrage : Intégration significative des fonctionnalités d'intelligence artificielle maintenant nécessaire pour bénéficier du crédit
 - Ajout des activités de traitement et hébergement de données
 - Retrait des activités d'entretien–évolution
- Application : année d'imposition qui débute après le 31 décembre 2025 ou choix (pour se prévaloir plus rapidement du crédit)
- Baisse plus rapide du taux du crédit en cas d'impartition hors Québec (année d'imposition qui débute après le 31 décembre 2025)
 - Taux du crédit réduits de 50 % si plus de 50 % du revenu brut provient d'applications développées pour être utilisées exclusivement hors Québec par une société liée
- Impact sur les recettes fiscales
 - Économies de 541 M\$ de 2027-2028 à 2029-2030

Modification au crédit relatif à des ressources minières



- Crédit couvrant les frais engagés pour l'exploration par les sociétés exploitant des ressources minières, énergétiques ou produisant de la pierre de taille
- Élargissement des dépenses admissibles
 - Frais permettant d'apporter une exploitation jusqu'à la rentabilité
- Modification du taux du crédit
 - Abolition du taux plus élevé pour le Moyen Nord et le Grand Nord
 - Réduction du taux général pour les ressources minières
 - Bonifications du taux de crédit pour minéraux critiques
 - 45 % pour sociétés qui n'exploitent pas de ressources minérales/pétrolières/gazières actuellement
 - 20 % pour les autres
 - Ajout d'un plafond aux dépenses admissibles de 100 M\$ par 5 ans
- Impact sur les recettes fiscales
 - Économies de 63,3 M\$ sur 5 ans

- Retrait de l'indexation annuelle automatique du seuil de masse salariale aux fins du calcul de la cotisation réduite au FSS
- Impact sur les recettes fiscales
 - Économies de 259,4 M\$ sur 5 ans

- Crédit d'impôt favorisant la synergie entre les entreprises québécoises
- Exemption additionnelle de gains en capital à l'égard de certains biens relatifs aux ressources
- Déduction additionnelle relative au transport en commun et au transport collectif
- Remboursement de la taxe sur les carburants à l'égard du biodiesel
- Impact sur les recettes fiscales
 - Économies moins de 1 M\$ sur 5 ans



Faits saillants

Autres mesures

Budget 2025-2026 du Québec

- Nouvelle obligation de déclaration de biens étrangers
 - Seuil de 100 000 \$, Formulaire additionnel, nouvelles pénalités

- Traitement accéléré des crédits d'impôt remboursables pour entreprises exportatrices (délai réduit de moitié)

- Retour du programme Roulez vert à partir du 1^{er} avril 2025
 - Enveloppe pour 2024-2025 était épuisée
 - Fin en 2027

- Actualisation du droit d'immatriculation additionnel pour les véhicules de luxe à partir du 1^{er} janvier 2027
 - Seuil assujettissement passe de 40 000 \$ à 62 500 \$
 - Fin de exemption additionnelle pour véhicule électrique
 - Recettes de 97,8 M\$ sur 4 ans

- Instauration d'une contribution pour véhicules électriques à compter du 1^{er} janvier 2027
 - 125 \$ /année (électrique) et 62,50 \$/année (hybrides rechargeables)
 - Recettes de 455,4 M\$ sur 4 ans



Et après

Et après ?

Pour consulter le Budget 2025-2026 du Québec
https://www.finances.gouv.qc.ca/Budget_et_mise_a_jour/budget/



Activité d'un partenaire :



Conférence du ministre des Finances, Eric Girard sur son budget.



Animation : Emna Braham (IdQ) et Luc Godbout (CFFP)

Lundi 31 mars 2025

de 12 h 00 à 13 h 00

Pour plus de détails et pour inscription :

<https://www.eventbrite.ca/e/inscription-m-eric-girard-budget-2025-1277072731919?aff=erelexpmlt>